

Le P'tit Roppois



Numéro 31

Juillet 2016

POUR TOUS LES JOURS, RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

Bureaux : 33 avenue du Général De Gaulle ☎ 03 84 29 91 70 📠 03 84 29 99 99 @ : mairie.roppe@wanadoo.fr
Ouverture au public : lundi de 17H à 19H – mercredi de 10H30 à 12H et de 14H30 à 18H30 – samedi de 9H à 11H30
Contact avec le Maire ou les Adjoints, à la demande sur rendez-vous à prendre au Secrétariat

École maternelle : Directeur : Mme Stéphanie BIRINGER : 2 rue du Coteau 90300 VETRIGNE ☎ 03 84 29 46 81

École primaire : Directeur : M. Fabien FRESARD, 33 avenue du Général De Gaulle ☎ 03 84 29 86 98

Accueil de Loisirs et restauration scolaire : Directrice : Mme Janine HELBLING ☎ 03 84 29 89 20
Directrice adjointe : Mlle Nathalie MUOT

URGENCES

SAMU : ☎ 15 POLICE SECOURS : ☎ 17 (112 avec un portable) POMPIERS : ☎ 18 MEDECIN DE GARDE : ☎ 39 66
URGENCE SOCIALE : ☎ 03 84 21 17 33 ou 115 PHARMACIE DE GARDE : ☎ 32 37
CENTRE ANTIPOISON STRASBOURG : ☎ : 03 88 37 37 37
GENDARMERIE : Brigade Territoriale, 1, avenue Jean Moulin 90000 BELFORT ☎ : 03 84 57 63 00

SANTÉ

CENTRE HOSPITALIER rue de Mulhouse – BELFORT : ☎ 03 84 98 80 00

CLINIQUE DE LA MIOTTE Avenue de la MIOTTE – BELFORT : ☎ 03 84 55 52 52

DENTISTE : Centre de Santé Dentaire 27 bis avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 01 34

PÔLE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE, RD 83, MENONCOURT LES ERRUES ☎ 03 84 23 10 10 Lu-Ve 8H-20H Sa 8H-12H
Médecins généralistes : Dr BOBEY Pierre, Dr MARQUSET Delphine, Dr MONTES Thierry, Dr THOMAS Emmanuelle
Infirmières : GUERMONPREZ Marie-Pierre, PIERRE Aloïse ☎ 07 82 72 23 25

INFIRMIERES : BAUDOIN Sylvie BESSONCOURT ☎ 03 84 29 86 15
HEILMANN Josiane ROPPE ☎ 03 84 23 89 69 Cabinet à FONTAINE
REDOUTEY Valérie 1a rue du Commandant Arnaud – ROPPE ☎ 06 19 95 92 50

KINESITHERAPEUTE : GUEZ Pascal 25 avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 88 04

PHARMACIE : Pharmacie de la Baroche 42 avenue du Général De Gaulle ROPPE ☎ 03 84 29 86 73

TAXIS / TRANSPORTS DE MALADES : BOUCARD Damien 06 31 27 73 24
TAXI GHIS – PANIC Ghislain 07 50 20 13 62 taxighis@hotmail.fr

ADMINISTRATION/PRATIQUE

ASSISTANTE SOCIALE – secteur Nord-Territoire 3 rue Renoir OFFEMONT-: ☎ 03 84 90 19 25

LA POSTE : ☎ 03 84 29 95 64 dernière levée du courrier lundi à vendredi 15H – samedi 10H55
bureau ouvert du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00

EDF : dépannage ☎ 0 810 33 32 25 GDF : dépannage ☎ 0 800 47 33 33
France Télécom : dérangements particuliers ☎ 10 13 ; professionnels ☎ 10 15
ERDF (raccordements etc.) : particuliers : 09 69 32 18 45 professionnels : 09 69 32 18 46 dépannage : 09 72 67 50 90
Service des eaux : en cas d'urgence ☎ 03 84 90 11 22 (laisser sonner) ONF : M Yannick BOISSET ☎ 03 84 90 30 90

Ordures ménagères : poubelles brunes : tous les vendredis matins très tôt (sortir les poubelles le jeudi),
poubelles jaunes les lundis des semaines impaires (sortir les poubelles le dimanche)

Encombrants : **déchetteries de Sermamagny, Danjoutin ou Châtenois-Les-Forges**

- du 15.04 au 14.10 : du mardi au vendredi 9H30-12H, 13H30-18H, samedi 9H-18H
- du 15.10 au 14.04 : du mardi au vendredi 9H-12H, 13H30-17H, samedi 9H-17H

Collecte d'encombrants (mobilier et objets volumineux seulement) : Tél. 03 84 54 24 24 ou www.agglo-belfort.fr

Eco point : av. du Général De Gaulle près du garage Bourlier : déchets verts seulement

Eco point : Château LESMANN (verre, container à huiles)

L'EDITORIAL

Chères Roppoises et Chers Roppois,

Nous sommes fidèles à notre rendez-vous semestriel. Vous pouvez prendre connaissance des principaux faits de ce premier semestre avec ce numéro 31 du P'tit Roppois. Les années se suivent mais ne se ressemblent pas : 2015 était sous le signe de la canicule et des restrictions d'eau mais il n'en est pas de même pour 2016. Les pluies ont été trop soutenues, même trop abondantes, pénalisant ceux qui vivent des saisons ainsi que nos jardins.

La conjoncture est toujours difficile pour tout le monde et le contexte national et international est préoccupant. Il se répercute sur les communes. En 2014 nous avons été amputés de 3 814€, en 2015 c'était 11 254 €, en 2016 c'est 12 035 €. Les annonces pour 2017 seraient du même ordre, mais devant la pression de l'Association des Maires de France, la baisse des dotations de l'État serait diminuée de moitié, mais diminuée seulement ; à suivre. Dans le même temps, l'État nous impose des dépenses obligatoires.

Nous n'avons pas touché aux taux d'imposition communaux jusqu'à présent, mais compte tenu des comptes administratifs précédents, il n'est pas possible de continuer ainsi. Ce n'est qu'au prix de rentrées exceptionnelles que nous finissons le budget dans le vert. Mais les rentrées exceptionnelles ne sont pas pérennes. Alors plutôt que d'être obligés d'opérer par une montée brutale des taux, il est préférable d'augmenter peu à peu en fonction des nécessités. Par conséquent, la partie communale va être augmentée de 0,30 % cette année.

La Poste aussi cherche toujours à nous « fourguer » la responsabilité de la tenue du bureau. En attendant, les horaires d'ouverture ont été modifiés, pas en plage horaire journalière (3h00) mais avec une ouverture le matin plutôt qu'en début d'après-midi. Tant pis pour les clients qui travaillent!

Pour les subventions dites « Amendes de Police », le nouveau Président du Conseil Départemental vient de nous informer que nous serons subventionnés, mais que pour 1 038 € sur une dépense prévisible de 15 000 €. C'est très insuffisant pour la mise en conformité des arrêts de bus de la rue d'Éguenigue qui doivent pourtant être accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) selon la loi sur l'accessibilité. Nous l'avons fait savoir. Une rallonge serait d'actualité. A suivre.

Dans le domaine scolaire, les quatre classes de l'école élémentaire sont de nouveau assurées à la rentrée : 104 élèves sont attendus. Pour la maternelle, il y a une baisse d'effectif, mais la troisième classe n'est pas remise en cause cette année. La dissolution de la structure administrative du RPI n'aura aucune incidence sur les modes de fréquentation des enfants aux différentes écoles.

Les travaux de l'été dans la commune concerneront principalement l'Avenue du Général De Gaulle où les luminaires, très voraces en consommation, seront remplacés par des lampes à leds. Le retour sur investissement est de 1,5 année avec le plan de financement proposé puisque nous sommes aidés à 30% par l'État avec un complément de la Cab !

Mes chers ami(e)s, mon conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne lecture de cette 31^e édition du P'tit Roppois et vous souhaite de bonnes vacances et une bonne rentrée.

avec mes cordiales salutations


ETAT CIVIL DU 1^{ER} SEMESTRE 2016

NOS JOIES ...

Naissances

	<u>Le 5 janvier 2016</u> LAURENT Charly Louis <i>de LAURENT Fabien et</i> SCOTTO DI VETTIMO Sandrine 15 bis rue de Phaffans	<u>Le 7 janvier 2016</u> GAUTHIER Mike Pierre Jean-Patrick <i>de GAUTHIER Michaël et</i> CRAMONT Natacha 2 bis rue du Stade
<u>Le 9 janvier 2016</u> ZURCHER Alexandre Noah <i>de ZURCHER Emmanuel et DEBRIE Noémie</i> 1 bis rue des Chézeaux	<u>Le 9 février 2016</u> LINCK Madyssone Marie Sylvie <i>de LINCK Géoffroy et FERDJANI Samira</i> 9 rue de la Cotate	
<u>Le 9 mars 2016</u> COULON BUGEON Élisabeth Jeanne Gabrielle <i>de COULON Sébastien et BUGEON Fabienne</i> 1a rue du Commandant Arnaud	<u>Le 1^{er} avril 2016</u> DUPAS Ethan <i>de DUPAS Julien et MATHIEU Émilie Alexandra</i> 60 bis rue des Chézeaux	
<u>Le 12 mai 2016</u> CRISCUOLO WIRA Eléa et CRISCUOLO WIRA Lya <i>de WIRA Grégory et CRISCUOLO Cécilia</i> 26 rue des Chézeaux	<u>Le 30 juin 2016</u> BENOIT Antonin <i>de BENOIT Pierre-Alain et TURQUET Sylvie</i> 11bis rue Sous le Vernois	

Mariage

<u>Le 23 janvier 2016</u> BENAICHA MATTI Ali et ALIK Halima	
<u>Le 2 juillet 2016</u> BOUVIALA François et GUILLAUME Séverine	

NOS PEINES ...

Décès

<u>Le 16 janvier 2016</u> MEYER Alain Christian 80 ans 14 rue de Vétrigne	<u>Le 25 février 2016</u> LALLOZ Charles Louis Marie 66 ans 42 avenue du Général De Gaulle 
<u>Le 14 juin 2016</u> GASSER Georges 88 ans 28 rue Sous le Vernois	<u>Le 19 juin 2016</u> TARNOLDI Daniel Jacques 55 ans 5 rue de Denney

LUCIE FRELIN FETE SES 102 ANS !



C'était le 11 avril 2016, notre doyenne fêtait ses 102 ans à la ferme où elle a passé toute sa vie. Un gros bouquet de fleurs avec la mention 102 l'attendait à son arrivée. Lucie est toujours aussi alerte, c'est un véritable plaisir de la voir ainsi. Et puis la petite fête se poursuivait autour d'un apéritif.

La surprise du jour

Entourée de sa famille, de ses voisins et de la municipalité, Lucie a reçu :

- un fac-simile de l'original de son acte de naissance,
- un extrait du journal de l'époque conservé aux archives départementales.



A la question « Lucie qu'est-ce que ça vous fait d'avoir cet âge ? »
Invariablement Lucie FRELIN répond « C'est un jour comme un autre » !!
LUCIE, RENDEZ-VOUS EST PRIS POUR L'ANNEE PROCHAINE.



CLERC INDUSTRIE

**8 rue de Phaffans
90380 ROPPE**

☎ : 03 84 36 65 65

📠 : 03 84 29 83 80



LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU **05.02.2016**

POINT N° 1 : AMENDES DE POLICE 2016 : ARRÊT DE BUS RUE D'EGUENIGUE

N'ayant pas abouti l'an passé, ce dossier est à nouveau présenté cette année pour un coût total de 15 778 € HT écrié à 15 000 € mais il est essentiel que les conditions de subventionnement annoncées soient respectées intégralement pour la réalisation des travaux. Le conseil approuve unanimement cette proposition.

POINT N° 2 : ACCEPTATION DU TRANSFERT DU RÉSULTAT DE CLÔTURE DU CCAS PAR LA COMMUNE DE ROPPE

Après la décision de dissolution du CCAS prise en décembre dernier dans le cadre de la mise en application de la loi NOTRe, les comptes définitifs aboutissent pour la première fois à un solde positif de 3 818,13 € résultant pour beaucoup du succès de l'atelier "Zumba". Le conseil décide de reprendre ce résultat de clôture pour l'intégrer au budget communal.

POINT N° 3 : ATELIER ENFANTS 3-6 ANS, ATELIER SPORT ENFANTS 6-12 ANS, ATELIER GYM DOUCE, ATELIER ZUMBA : CONTRATS DE TRAVAIL ET CONVENTIONS À SIGNER

Dans le droit fil de la décision précédente, les contrats de travail et conventions en cours au CCAS sont repris en l'état par la commune. Cette décision est prise à l'unanimité.

POINT N° 4 : ENGAGEMENT DE DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016

Le Maire présente plusieurs projets d'investissements urgents qu'il convient d'engager avant le vote du budget : aménagements Vigipirate (environ 15 000 €), destructeur de documents, arrêts de bus rue de Vétrigne, finitions des travaux Colas rue de Phaffans, panneaux lumineux, travaux en forêt (maintenance de cloisonnements, entretien du réseau de desserte et passage de l'épareuse pour 964,63 €). Le principe de l'engagement de ces dépenses est adopté à l'unanimité.

POINT N° 5 : EDUCATION NATIONALE-ATELIER DE LANGUE ALLEMANDE : CONVENTION À SIGNER

Le directeur de l'école nous demande la mise à disposition de locaux pour des cours d'allemand. Le Maire est autorisé unanimement à signer la convention.

POINT N° 6 : ALSH - PHOTOCOPIEUR KYOCERA 3050 ; CONTRAT DE MAINTENANCE

Le copieur cité en objet et anciennement positionné à la Mairie étant remis en état, le prestataire propose un nouveau contrat de maintenance (360 € HT/an + 0,00833 €/copie). Il est convenu unanimement de donner une suite favorable à cette proposition.

POINT N° 7 : MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'OUVERTURE À DISTANCE DES PORTES DE L'ÉCOLE ET DE LA MAIRIE

Ce point ne peut être traité car nous restons dans l'attente d'un autre devis pour ces travaux. Les premières estimations s'élèvent à environ 13 000 €. Selon les informations obtenues du Directeur d'Académie, il est convenu de solliciter une aide financière à la Préfecture.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04.03.2016

Avant de passer à l'ordre du jour proprement dit, le Maire invite Monsieur LORACH, architecte retenu, à présenter à l'assemblée son avant-projet concernant la réalisation d'un ascenseur pour le 1^{er} étage de la mairie et de l'école et de travaux connexes comprenant notamment un nouvel accueil.

POINT N° 1 : LOCATION DE DEUX SALLES DU CHATEAU LESMANN

Le Maire présente la demande de M. Julien JACQUET et de Mme WILLEMIN, tous deux hypno-thérapeutes, qui souhaitent prendre en location deux salles du Château Lesmann, actuellement libres, pour y exercer leur activité professionnelle. Il s'agit dès lors de fixer un loyer mensuel pour ces locaux. Le conseil décide à l'unanimité de fixer ce loyer à 225 € mensuels pour la location de la salle du fond en permanence et à 100 € pour la première salle les lundis et mardis. Il est entendu que l'association de l'Age d'Or conserve la jouissance du local avant pour ses réunions. Ces dispositions seront appliquées à partir du mois d'avril 2016 par le biais d'un bail professionnel.

POINT N° 2 : SUBVENTION DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL : MISE EN SECURITE DE L'ACCES MAIRIE-ECOLE

Selon les devis présentés par l'entreprise CASOLI pour la serrurerie et HBS Domotique pour l'électricité, les travaux prévus devraient revenir à 15 673,30 € dont resteront à la charge de la commune 3 134,30 € représentant 20% du devis compte tenu des subventions attendues en provenance de l'État au titre du Fonds de soutien à l'investissement local et du fonds de concours de la CAB. Ce projet est adopté à l'unanimité.

POINT N° 3 : SUBVENTION DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL : RENOVATION ECLAIRAGE SALLES DE CLASSE

Compte tenu des aides attendues, la part restant à la charge de la commune (20%) s'élève à 793 € qui devraient être récupérés sous 3 ans par les économies réalisées. Ce projet est adopté à l'unanimité sur la base du même subventionnement en provenance de l'État au titre du Fonds de soutien à l'investissement local et du fonds de concours de la CAB. Les travaux ne pourront être réalisés que si le plan d'aide au financement est retenu.

POINT N° 4 : SUBVENTION DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL : RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC RD 83

Dans le même objectif, l'équipement en ampoules à leds des lampes de l'Avenue du Général De Gaulle reviendrait à 18 484 € HT soit 3 597 € (20% restant à la charge de la commune) avec un retour sur investissement en 18 mois. Ce projet est adopté à l'unanimité sur la base du même subventionnement en provenance de l'État au titre du Fonds de soutien à l'investissement local et du fonds de concours de la CAB. Les travaux ne pourront être réalisés que si le plan d'aide au financement est retenu.

POINT N° 5 : SUBVENTION DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL : REMPLACEMENT DES FENETRES D'UN LOGEMENT SOCIAL AU CHATEAU LESMANN

Il s'agit de remplacer les fenêtres (datant de 1989) du logement situé au Château Lesmann pour un coût de 8451 € HT dont 3 445 € à la charge de la commune. Ce projet est adopté à l'unanimité sur la base du même subventionnement en provenance de l'État au titre du Fonds de soutien à l'investissement local et du fonds de concours de la CAB. Les travaux ne pourront être réalisés que si le plan d'aide au financement est retenu.

POINT N° 6 : MISE EN SECURITE DE L'ACCES MAIRIE-ECOLE : CHOIX DU FOURNISSEUR

Sous réserve des dernières vérifications techniques, et suivant le tableau comparatif présenté, il est convenu à l'unanimité de confier les travaux à HBS Domotique pour un coût prévisionnel de 8 846,80€ moins disant avec un écart de 3 129,56€ par rapport au suivant.

POINT N° 7 : CONSEIL DEPARTEMENTAL : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE SEL DE DENEIGEMENT

Sur la base de l'expérience passée, il est convenu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commandes initié par le Conseil Départemental pour la fourniture de sel de déneigement.

POINT N° 8 : COLLECTIF "RESISTANCE ET DEPORTATION" : VERSEMENT DE LA SUBVENTION 2016

Le collectif "Résistance et Déportation" organise annuellement auprès des lycéens et collégiens du département le volet local du concours national de la résistance. Pour soutenir cette action, il est décidé unanimement de verser comme l'an dernier une subvention de 40 €.

POINT N° 9 : APPROBATION DE LA POLITIQUE D'ACCESSIBILITE

Le dossier déposé à ce sujet nécessite l'approbation du conseil sur son contenu et sur la politique menée dans la commune en matière d'accessibilité. Les exigences de l'État dépassant désormais les seuls ERP, le Maire expose le contenu de l'inventaire réalisé pour l'ensemble des équipements communaux concernés par les questions d'accessibilité (joint en annexe 1). Le conseil approuve à l'unanimité le contenu du dossier déposé et des informations complémentaires fournies. En outre, il est à noter que depuis l'institution des Ad'AP, l'ensemble des commerçants ont été destinataires d'une information sur les exigences en la matière. Il leur appartient d'en tirer les conséquences (Ad'Ap avec ou sans demande de dérogation ou attestation d'accessibilité) sous leur responsabilité.

POINT N° 10 : MODIFICATION DU PAIEMENT DES LOCATIONS DE LA SALLE DU CHATEAU LESMANN

Devant des cas d'impayés du solde de location qui ont tendance à se répéter, le conseil décide à l'unanimité de réclamer par anticipation le solde du coût de la location et le montant de la caution à déposer en Mairie une semaine avant la date de remise des clés.



**BANQUE,
ASSURANCE,
TÉLÉPHONIE...
GAGNEZ À
COMPARER !**

UNE BANQUE QUI APPARTIENT
À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel

CRÉDIT MUTUEL BELFORT CENTRE
1 place de la République et 9 rue de la République
90000 BELFORT

Le Crédit Mutuel, banque coopérative,
appartient à ses 7,6 millions de clients-sociétaires.

Annexe 1 : Diagnostic accessibilité
État des lieux du patrimoine communal

1. **Mairie/École** : PC aménagement Mairie avec accessibilité par ascenseur situé dans le préau, avec passerelle reliant la tour à l'étage de la Mairie. Extension de l'école réalisée dans ce qui était un jardin attenant à la Mairie. Deux salles de classe au rez-de-chaussée, accessibilité incluse dans le projet (accès de plain-pied) mais une salle de classe située à l'étage uniquement par un escalier. PC accordé avec condition de réaliser l'ascenseur servant aussi à l'étage de la mairie.
2. **Parking Mairie/École** : 25 places dont 1 réservée aux PMR. 2 passages piétons équipés en dalles podotactiles.
3. **Parking N°2 bis rue du Stade** accès TH90 : 9 places dont 2 spéciales PMR.
4. **ALSH** : bâtiment neuf où l'accessibilité a été pensée dès l'origine.
5. **Château Lesmann** : servant de salle communale séparée par un couloir avec deux locaux + cuisine. Accessible depuis l'arrière de plain-pied par le couloir ou par le local dit « bar ». Par contre par l'avant accessibilité se faisant par des escaliers sans signallement, pourvus de rampes garde-corps que d'un côté.
6. **Ateliers municipaux** : situés entre l'ALSH et le Château Lesmann, accessibles de plain-pied.
7. **La Poste** : bâtiment communal avec accès de plain-pied
8. **Équipements de voirie, arrêts de bus** :
 - Arrêt bus RD 83 Monument aux Morts : équipé d'un quai PMR
 - Arrêt bus RD 22 rue de Vétrigne direction Offemont : non équipé
 - Arrêt bus RD 22 rue de Vétrigne direction Roppe Centre : non équipé
 - Arrêt bus RD 83 / rue de Phaffans : non équipé
 - Arrêt bus RD 22 rue d'Éguenigue direction Éguenigue : non équipé
 - Arrêt bus RD 22 rue d'Éguenigue direction Roppe centre : non équipé
9. **Équipements de voirie, Passages piétons** :
 - RD 83 entrée Roppe vers rue sous le Vernois : pas de bordure côté gauche, bordure A2 côté droit sans dalles podotactiles
 - Carrefour RD 83/RD 22 rue de Denney : 4 passages piétons surbaissés avec dalles podotactiles
 - RD 83 près du pont de l'Autruche : passage piéton à bordures surbaissées sans dalles podotactiles
 - RD 83 proximité mairie : passage piéton avec bordures surbaissées sans dalles podotactiles
 - RD 83 près du radar : passage piéton en bordure A2 côté droit et sans dalles podotactiles à gauche
 - Rue du Stade : passage piéton en bordures A2 sans dalles podotactiles
 - Rue de Phaffans vers marronniers : bordures basses posées sans dalles podotactiles
 - Rue de Phaffans vers l'atelier « Jus de Pommes » : bordures basses sans dalles podotactiles
 - Rue de Phaffans/rue du Château : bordures basses sans dalles podotactiles



Travaux de mise en conformité qui en découlent

1. **Mairie/École** : travaux très importants et coûteux (1^{ère} évaluation 220K€). Marché de maîtrise d'œuvre attribué à un architecte. Présentation avant-projet le 4 mars 2016. Poursuite des études du projet et du plan de financement en 2016, travaux en 2017 pendant les vacances scolaires (au moins le gros œuvre).
2. **Parking Mairie/École** : passages piétons conformes, place handicapé conforme mais cheminement piéton à marquer : 2016
3. **Parking 2 bis rue du Stade** : conforme sauf cheminement piéton non marqué : 2016
4. **Château Lesmann** ; partie arrière conforme sauf cheminement non marqué + signaler une place de parking handicapé. Escalier + main courante avant à mettre en conformité en signalement des marches et rampes d'accès : travaux pour 3 500 € HT en 2016

5. Équipements de voirie

Arrêts de bus :

- Arrêt RD 22 rue de Vétrigne direction Offemont non équipé : travaux pour 5 466,50 € HT : 2016
- Arrêt RD 22 r. de Vétrigne direction Roppe Centre non équipé : travaux pour 5 357,50 € HT : 2016
- Arrêt RD 83/rue de Phaffans : non équipé travaux pris en charge par le SMTC au titre des arrêts prioritaires pour 15 000 € HT : délai non défini
- Arrêt RD 22 rue d'Éguenigue direction Éguenigue non équipé : travaux pour 9 623,00 € HT si subvention amendes de police accordée : 2016
- Arrêt RD 22 rue d'Éguenigue direction Roppe centre non équipé : travaux pour 6 155,00 € HT si subvention amendes de police accordée : 2016

Passages piétons :

- RD 83 près du Pont de l'Autruche : bordures basses côté droit et côté gauche : travaux pour 1 750 € HT en 2016
- RD 83 proximité mairie : bordures basses sans dalles podotactiles : travaux pour 1 600 € HT en 2016
- RD 83 près du radar : bordures basses côté droit et gauche ; travaux pour 1 750 € HT en 2017
- RD 22 rue de Vétrigne/rue du Civé/chemin de la Rate : bordures A2 sans dalles podotactiles : travaux pour 2 200 € HT en 2017
- RD 22 rue de Vétrigne vers n°15 : bordures A2 sans dalles podotactiles : travaux pour 2 200 € HT en 2017
- Rue du Stade : bordures A2 sans dalles podotactiles : travaux pour 2 200 € HT en 2017
- Rue de Phaffans vers les marronniers : bordures basses sans dalles podotactiles : travaux pour 800 € HT en 2016
- Rue de Phaffans vers l'atelier « Jus de Pommes » : bordures basses sans dalles podotactiles : travaux pour 800 € HT en 2016
- Rue de Phaffans/rue du Château : bordures basses sans dalles podotactiles : travaux pour 800 € HT en 2016

Autres actions

Information des commerçants sur les démarches à faire par rapport à l'accessibilité de leurs locaux.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15.04.2016

POINT N° 1 : PERSONNEL : RECRUTEMENT D'UN CUI-CAE

Il s'agit de renforcer à partir de début mai les moyens en personnel au niveau des services techniques pour absorber le surcroît de travail attendu pour les mois à venir, notamment pour l'entretien et la tonte des espaces verts. Dans ce but, le conseil décide à l'unanimité de mettre en œuvre les moyens nécessaires au recrutement d'un demandeur d'emploi dans le cadre d'un CUI-CAE à 75 % pour une durée hebdomadaire de 20 heures sur 12 mois, éventuellement renouvelable une fois.

POINT N° 2 : FORET : DESTINATION DES COUPES 2016

Les coupes de cette année sont estimées à 23 135 € sur les parcelles 12, 13, 21, 31, 34 et 37. Il est convenu à l'unanimité de proposer l'ensemble à la vente aux enchères organisée annuellement par l'ONF.

POINT N° 3 : ONF : VOTE DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2016

Le Maire présente le programme des travaux proposés pour 2016 : travaux d'entretien dans les parcelles 3, 12, 13, 19, 30, 32 et 37 pour 2 980 € HT au titre du fonctionnement et 3 430 € HT au titre de l'investissement. À moyen terme, il est également prévu d'assurer l'accessibilité de la parcelle 26 en partenariat avec l'ONF gestionnaire de la parcelle voisine pour le compte de l'armée. L'ensemble est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 4 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Compte tenu de l'augmentation des bases décidée par les services fiscaux (0,9 %) et de l'arrivée de nouveaux habitants, les bases fiscales sont estimées à 1 370 000 € pour la TH, 1 109 000 € pour la TFB et 12 300 € pour la TFNB. Pour amortir partiellement les effets des baisses importantes des dotations de l'État (-35 308€ depuis 2012), le Maire propose d'augmenter cette année les taux d'imposition en vigueur à ce jour et de les porter de 9,50 à 9,80 % pour la taxe d'habitation, de 10 à 10,30 % pour la taxe sur le foncier bâti et de 32,69 à 33,68 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Malgré cette augmentation, notre commune reste soumise à un effort fiscal inférieur de 25,63% par rapport à la moyenne des communes de la même strate.

Dans un contexte de perte de dotations croissante (- 12 000 € de DGF en 2016), il devient cette fois inévitable de procéder à un ajustement de ces taux, les rentrées devenant inférieures aux dépenses malgré les efforts de gestion réalisés. Seules des opérations exceptionnelles ont permis de terminer correctement l'année 2015 mais ces opérations ne sont pas pérennes.

Le produit fiscal attendu est de 7 000 € supplémentaires soit environ 18 € par foyer en moyenne pour les deux principales taxes. Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

POINT N° 5 : BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion du receveur municipal présente à la clôture de l'exercice 2015 des totaux identiques à ceux du compte administratif établi par le Maire, à savoir :

Section de fonctionnement : 787 422,66 € Section d'investissement : 597 297,85 €.

Il est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 6 : BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Présenté par chapitres, le compte administratif fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2015 :

Section de fonctionnement : 787 422,66 € en dépenses et 1 163 682,50 € en recettes soit un excédent de 376 259,84 € après intégration des 257 233,53 € de résultats antérieurs reportés.

Section d'investissement : 597 297,85 € en dépenses et 317 294,31 € en recettes représentant un solde négatif de 158 120,72 € déduction faite du report de l'exercice précédent. Ce solde est couvert par un report de la section de fonctionnement.

Le Maire se retire, laissant la présidence à l'adjoint en charge des finances. Le conseil municipal adopte le compte administratif 2015 à l'unanimité. Le Maire remercie la secrétaire en la félicitant pour le très important travail effectué.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Il est convenu à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de 475 372,65 € au tableau d'équilibre du budget 2016.

POINT N° 7 : BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif s'équilibre à :

Section de fonctionnement : 1 111 692,65 € après report de l'excédent de 475 372,65 € de l'exercice précédent.

Section d'investissement : 812 094,37 €.

Les travaux inscrits en 2016 sont :

Dépenses d'investissement pour un total de 641 561,65 € dont pour l'essentiel :

Remboursements d'emprunts	48 000 €	Mairie : ordinateur et destructeur de documents	2 420 €
PLU (Plan Local d'Urbanisme)	26 000 €	Maîtrise d'œuvre & étude ascenseur	10 000 €
Achat de terrains	5 717 €	Photocopieur	2 500 €
Travaux ONF	6 235 €	Vidéoprojecteur	400 €
Eaux pluviales av. Général De Gaulle	9 874 €	Mobilier école/Mairie	7 300 €
Rénovation éclairage salle de classe	4 723 €	Mise en sécurité Mairie/École	18 810 €
Rénovation éclairage public RD 83	22 180 €	Achat tondeuse	2 500 €
Panneau lumineux	8 000 €	Arrosage automatique	1 500 €
Panneau signalétique	6 000 €	Cuve eaux pluviales	27 000 €
Conformité arrêts de bus	24 500 €	Plan Paysage	25 000 €
Rénovation façades château Lesmann	90 000 €	Maîtrise d'œuvre SETIB	11 200 €
Enduit rue des Forts Champs	5 112 €	Aménagement rue de Phaffans (solde)	29 651 €
Busage fossé RD 22	9 742 €	Rétrocessions	5 000 €
Caniveau rue du Château	1 350 €	Arrêts de bus mis aux normes	24 500 €
En régie : plantations en forêt	1 874 €	Vitrage abri bus	850 €
En régie : château Lesmann	2 000 €	Pose d'enrobés sur trottoirs	10 000 €
En régie : salle de classe	2 738 €		



BELFORT / HAUTE-SAÔNE

RD 83 90150 EGUENIGUE
Tél. : 03 84 57 39 40 Fax : 03 84 57 39 41

WW

FERMETURES VALBERT

VALBERT Patrick
14 Grande Rue
90400 TRÉVENANS

- PORTES DE
GARAGES
- FENÊTRES
- VOILETS
- PLACARDS

la sécurité de vos fenêtres

Tél. : 03 84 29 47 16 ou 06 08 54 19 53 / Fax : 03 84 29 47 39
Mail : patrickvalbert@hotmail.fr / www.fermetures-valbert.com



GRANULES DE BOIS
le combustible propre et économique



Camion pailleur à pesée embarquée



Ets WALCH SAS
Granules de bois vrac et sacs - Briquettes
www.ets-walch.fr

68 - BURNHAUPT-LE-BAS

03 89 48 94 68

67 - INGWILLER

03 88 00 21 60

Recettes attendues, pour l'essentiel :

État	DETR / rue de Phaffans (solde)	12 108 €
	DETR façades du Château Lesmann	18 272 €
	Député / rue de Phaffans (solde)	14 250 €
	Sénateur / rue de Phaffans FT + candélabres (solde)	4 224 €
	FCTVA	52 267 €
	Taxe d'Aménagement	24 549 €
	Soutien investissement local éclairage public RD 83 (en cours)	9 242 €
	Soutien investissement local éclairage salles de classe (en cours)	1 962 €
	Soutien investissement local fenêtres Château Lesmann (en cours)	3 416 €
	Soutien mise en sécurité Mairie/École (en cours)	7 837 €
Région	Soutien au BTP : rue de Phaffans (solde)	56 244 €
Certificats d'énergie, subv.	R. Phaffans, Stade, Epenotte, Mines, Vernois	1 729 €
SIAGEP		
Amendes de police	Arrêts de bus rue de Vétrigne & rue d'Éguenigue	10 642 €
CAB	Plan Paysage	10 000 €
CAB	Fonds de concours	63 467 €
CAB	PLU	5 800 €
CAB	Eaux pluviales rue de Phaffans	6 738 €
Agence de l'Eau RMC	Cuve de rétention d'eaux pluviales	11 420 €
Dotation aux amortissements (écriture d'ordre)	Réseaux d'électricité et d'eaux pluviales	6 443 €
Rétrocessions	Chézeaux II, don d'une serre	5 800 €
Travaux en régie (écriture d'ordre)	Château, salles de classe, forêts	6 612 €

Il est entendu que si les subventions attendues ne sont pas retenues, l'opération proposée sera retirée. Le budget 2016 est adopté à l'unanimité. Le Maire renouvelle ses remerciements à la secrétaire pour la quantité et la qualité de ce travail.

POINT N° 8 : BUDGET LOTISSEMENT LA GRANDE NOUAIE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion du receveur municipal présente à la clôture de l'exercice 2015 un solde identique à celui du compte administratif établi par le maire à savoir :

Section de fonctionnement : 0,00 € avec un excédent de 438 945,57 €

Section d'investissement : 0,00 € avec un déficit de 295 157,06 €

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

POINT N° 9 : BUDGET LOTISSEMENT LA GRANDE NOUAIE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le compte administratif du lotissement "La Grande Nouaie" fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2015 : Section de fonctionnement : 0,00 € en dépenses et 0,00 € en recettes, soit un excédent de 438 945,57 €

Section d'investissement : déficit de 295 157,06 € compte tenu des déficits antérieurs, un déficit à reporter dans l'attente de la vente de l'ensemble des lots. Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal adopte le compte administratif 2015 à l'unanimité.

POINT N° 10 : BUDGET LOTISSEMENT LA GRANDE NOUAIE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Équilibré en dépenses et en recettes à 582 733,06 € d'investissement, le budget 2016 du lotissement "La Grande Nouaie" intègre les excédents des exercices antérieurs. Le budget de fonctionnement est équilibré à 726 521,06 € de recettes et de dépenses. L'ensemble est adopté à l'unanimité.

POINT N° 11 : BUDGET CCAS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion du receveur municipal présente à la clôture de l'exercice 2015 un solde identique à celui du compte administratif établi par le maire à savoir :

Section de fonctionnement : 2 567,97 € avec un excédent de 1 250,16 € soit un excédent global s'élevant à 3 818,13 €.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

POINT N° 12 : BUDGET CCAS : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le compte administratif du CCAS fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2015 : section de fonctionnement : 4914,84 € en dépenses et 6165 € en recettes soit un excédent de 1250,16 €.

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2015 à l'unanimité.

POINT N° 13 : CAB : TRANSFERT DU STADE SERZIAN AU TITRE DE LA COMPETENCE "CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La CAB sollicite l'avis des communes adhérentes sur le principe d'un transfert de la gestion du stade Serzian de la Ville de Belfort à la CAB. Après lecture par le Maire du projet présenté par la CAB, le conseil décide d'émettre un avis favorable à ce transfert à 8 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

POINT N° 14 : RENOVATION DES FACADES DU CHÂTEAU LESMANN : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pour faciliter l'équilibrage du plan de financement de l'opération, il est convenu à l'unanimité de solliciter une aide au Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide à la préservation du patrimoine.

POINT N° 15 : AVIS SUR LE CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES

L'avenue du Général de Gaulle étant classée en catégorie 3, il est nécessaire d'alerter tous les habitants situés à moins de 100 m de cette artère sur la nécessité de renforcer la protection de leur habitat contre les nuisances sonores liées à la circulation lors de leur permis de construire. Le conseil approuve cette mesure à l'unanimité.

POINT N° 16 : PUBLICITE EDITEE DANS LE P'TIT ROPPOIS : MODIFICATION DES TARIFS ET DU CONTRAT

Pour clarifier la situation en la matière, il est convenu à l'unanimité de proposer des espaces publicitaires de 1/8° (40 €), 1/4 (60 €), 1/2 page (80 €) ou 1 page (120 €). Les contrats seraient conclus annuellement pour deux parutions et renouvelés par tacite reconduction avec possibilité de dénonciation avant le 1^{er} décembre de chaque année.



POINT N° 17 : VERSEMENT DU FONDS D'AMORÇAGE AU RPI

Le Trésorier demandant la prise d'une délibération pour le versement du fonds d'amorçage directement au RPI, il est convenu à l'unanimité d'accéder à cette demande.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27.05.2016

POINT N° 1 : PLAN LOCAL D'URBANISME : RAPPORT D'INFORMATION ET DEBAT

Représentant l'AUTB en charge de la réalisation de notre PLU, Mme Anne-Sophie PEUREUX présente l'état d'avancement de ce dossier et notamment le PADD et les autres grandes lignes du PLU (en dehors du zonage) qui restent à finaliser. À l'issue de cette présentation, s'engage sur son contenu un débat qui a porté notamment sur les points suivants :

- il s'agit de conforter l'attractivité de notre commune. Pour ce faire, il y a lieu d'améliorer les conditions de stationnement dans le secteur mairie/école avec la création d'un parking.
- conforter les grandes orientations en termes d'aménagement du cœur de village et notamment la composition de la petite surface commerciale à créer qui pourra être ouverte à un commerce de proximité, des officines médicales (déplacement de la pharmacie) ou autres professions médicales, ou encore du tertiaire et d'autres commerces.
- l'étendue de la zone à densifier rue sous le Vernois : il s'agit d'ouvrir à une urbanisation cohérente et non au coup par coup, la zone jusqu'à la rue de Denney.
- le classement en Zone UA de l'ancienne zone NA du côté droit de la rue du Civé dans le sens Est-Ouest et du côté gauche sur une bande de la profondeur d'une parcelle constructible dans le prolongement des bunkers déjà mentionnés en zone à construire.
- la forme que prendrait la requalification des espaces économiques existants secteur UE actuel formé d'une part de Clerc Industrie, et l'autre secteur UE formé des entreprises RVI et JOSSERON, en y ouvrant l'espace situé entre ces deux entreprises.
- le retrait de la ripisylve sur la rive gauche de la Ratte après la RD83 qui n'a pas lieu d'être face au massif boisé situé en face.
- le retrait de l'alignement d'arbres rue du Charmois qui ont été abattus par l'agriculteur exploitant pour permettre une exploitation plus rationnelle de son terrain.

Ce point sur lequel un débat est obligatoire ne nécessite pas pour autant la prise d'une délibération.

POINT N° 2 : ALARME MAIRIE : RESILIATION DU CONTRAT

Le Maire présente la structure du système anti-intrusion actuel dont le mode d'exploitation ne donne plus satisfaction et qui ne permet pas d'intégrer les évolutions technologiques intervenues entre temps. De plus, le nouveau système s'avère bien moins coûteux aussi bien en termes de coût d'installation (1 721 € contre 2853 € pour le système actuel) que de coût d'exploitation (594 € contre 1758 à ce jour).

Ainsi, dans la perspective de la modernisation des équipements de sécurité, il est convenu à l'unanimité de résilier le contrat en cours avec SCUTUM qui arrivera à échéance le 31/12/2016.

Les incidents seront désormais répercutés sur les téléphones mobiles ou les ordinateurs des élus qui pourront voir à distance ce qui se passe sur les lieux en cas d'alerte. Il en découle également la résiliation de la ligne spécialisée correspondante auprès de France-Télécom dont la facturation vient quasiment de doubler récemment. La nouvelle formule passerait par la ligne fax sans augmentation autre que la prise en compte des communications.

POINT N° 3 : TERRE FRATERNITE : SUBVENTION POUR LES BLESSES DE GUERRE

Il est convenu à l'unanimité de répondre favorablement à la sollicitation du Délégué Militaire Départemental en versant une subvention de 150 € à cette association.

POINT N° 4 : APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le SDCI nous concerne à la fois au titre de la fusion de la Communauté du Tilleul avec la CAB et au titre de la dissolution du Syndicat Intercommunal de gestion du RPI Roppe-Vétrigne. Il est entendu que l'ensemble de la gestion du RPI sera repris par les deux communes dans le cadre d'une convention qui en règlera les modalités. Le seul changement sera donc d'ordre administratif puisque chaque mairie assurera directement la gestion de l'école correspondante, étant entendu qu'il est plus facile de gérer une école à 500 m (cas de Vétrigne) que depuis Roppe qui se trouve à 5 km. Le conseil approuve ce nouveau schéma à l'unanimité avec mise en application au 1^{er} janvier 2017.

POINT N° 5 : MISE EN SECURITE MAIRIE-ECOLE : COUT DEFINITIF

Déclaré comme prioritaire après les attentats de novembre 2015, ce projet de sécurisation des locaux de la Mairie et de l'école est désormais prêt à être mis en œuvre pour un montant de 9 398,80 € HT soit un surcoût de 539,30 € HT après mise au point avec le Directeur de l'école.

Mais la Préfecture vient de nous refuser la subvention demandée pour cette opération au titre du fonds de soutien à l'investissement local, ce qui provoque une désapprobation collective. Le Maire vient d'introduire un recours à ce sujet directement au Préfet.

Un débat est de nouveau ouvert sur l'opportunité d'une telle mesure, axée sur la responsabilité partagée du directeur d'école et du Maire. Ce n'est pas la fermeture des portes à clé en raison des risques d'intrusion malveillante qui est contestée mais les motifs invoqués pour des ouvertures ponctuelles et aléatoires (retards, consultations, autres intervenants à l'école etc.).

Compte tenu des responsabilités et des risques encourus, il est néanmoins convenu d'une courte majorité (1 contre, 9 abstentions, et 4 pour) de mener à bien cette opération, mais une solution financière devra être trouvée.

POINT N° 6 : MARCHE TRADITIONNEL : FIXATION DU DROIT DE PLACE

Suite à une demande de mise en conformité émanant du comptable public et par mesure de simplification, il est convenu unanimement de réclamer pour 2016 un droit de place annuel de 13 € pour les exposants n'utilisant pas d'électricité et de 22 € pour ceux qui bénéficient d'une alimentation électrique. L'Association organisatrice bénéficiera d'un retour sous forme de subvention.

POINT N° 7 : CAF : SIGNATURE DE LA CONVENTION "TEMPS LIBRE"

Dans le cadre de la convention "temps libre" certains parents bénéficient d'une aide de la CAF pour les enfants fréquentant l'ALSH pendant les périodes de vacances. Il est convenu de signer cette convention qui permet le versement des aides par acompte prévisionnel régularisable.

 AUTO SECURITE  AUTO SECURITE  CABINET OLLIER SARL 82, rue du Général de Gaulle 90360 LACHAPELLE sous ROUGEMONT Tél. 03 84 27 54 01 www.lachapelle.autosecurite.com  CABINET OLLIER SARL Avenue d'Alsace 90160 DENNEY Tél. 03 84 29 80 32 www.denney.autosecurite.com	<u>POINT N° 8 : PREVENTION ROUTIERE : DEMANDE DE SUBVENTION</u> La Prévention Routière réalisant pour nous, en dehors des exercices d'évacuation du bus de transport scolaire (pris en compte par le RPI) le réglage des phares des véhicules, il est convenu de verser à cette association une subvention de 60 €.
--	--

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24.06.2016

Le Maire ouvre la séance à 20H et accueille M. Cédric PERRIN, notre Sénateur, qui nous fait l'honneur de sa présence.

POINT N° 1 : PERSONNEL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL SUR UN POSTE D'AGENT D'ANIMATION DE 2° CLASSE A TEMPS NON COMPLET (9H HEBDOMADAIRES)

Il s'agit d'ajuster l'horaire de travail de Mme Liliane BOEHLER en fonction des inscriptions prises pour la rentrée en passant son temps de service hebdomadaire annualisé de 9 heures à 9,5 heures environ. Le conseil approuve cette mesure à l'unanimité.

POINT N° 2 : PERSONNEL : RECRUTEMENT DE 2 PERSONNES EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Mmes Delphine DUMONT et Corinne JACQUIN ont souhaité quitter leur poste et Mme Émilie COURTOT cède à nouveau la place à Janine HELBLING, de retour à l'ALSH après sa formation. Dès lors, il est décidé à l'unanimité de rechercher deux nouvelles personnes à recruter en contrat unique d'insertion.

POINT N° 3 : CONSEIL REGIONAL : PLAN DE SOUTIEN AU BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACCES AUX CHEZEAUX II

Le Maire donne lecture de la décision du Conseil régional réitérant son effort en faveur du secteur du bâtiment et des TP ; il est convenu à l'unanimité de demander une aide pour l'aménagement de l'entrée des Chézeaux II et du carrefour rue des Chézeaux / rue du Stade.

POINT N° 4 : CAB : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN SECURITE DE LA MAIRIE/ECOLE AU TITRE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Faute de subventions disponibles au titre de la DETR, il est convenu à l'unanimité de financer l'opération en sollicitant le CISPD sur le conseil des services de la Préfecture puis de compléter avec le fonds de soutien de la CAB. Seule la partie domotique est concernée par cette demande. Les travaux de serrurerie seront réalisés ultérieurement si le besoin s'en fait sentir.

POINT N° 5 : CAB : UTILISATION DU FONDS DE CONCOURS D'AIDE AUX COMMUNES POUR SUBVENTIONNER L'OPERATION D'INVESTISSEMENT "ECLAIRAGE PUBLIC-RD 83"

La subvention demandée sur ce projet a été accordée mais pas au taux attendu (5 545 € au lieu de 7 500). Il est donc convenu à l'unanimité de solliciter le complément à la CAB sur l'enveloppe fonds de concours.

POINT N° 6 : DESIGNATION DES PERSONNES APPELEES A SIEGER AU JURY D'ASSISES

Sont tirés au sort : M. BELLEY Sébastien, Mme DELOR Isabelle, Mme JELSCH Anaïs.



DV CARROSSERIE BLOCK

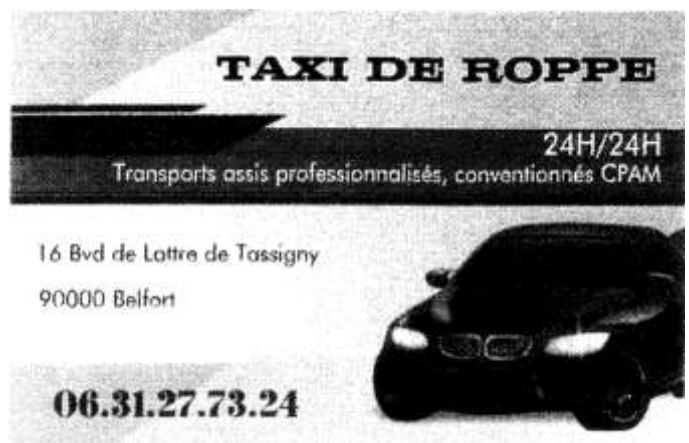
CARROSSIER REPARATEUR

Le choix du travail bien fait

90360 LACHAPELLE SOUS ROUGEMONT

☎ 03 84 27 60 52 Fax 03 84 23 00 11

E-mail : dv.carrosserie.block@orange.fr - www.dvcarrosserieblock.com



TAXI DE ROPPE

24H/24H
Transports assis professionnalisés, conventionnés CPAM

16 Bvd de Lottre de Tassigny
90000 Belfort

06.31.27.73.24





Pour terminer, le Maire expose à Mr le Sénateur les projets à venir dans la commune :

VOIRIE

- **Rue de Phaffans**, il reste les dernières tranches conditionnelles avec mise en souterrain des réseaux aériens (électricité et téléphone),
- **Amendes de police 2016**, mise en conformité PMR arrêt de bus RD 22 rue d'Eguenigue.
- **Aménagement rue des Chézeaux**, partie communale accès les Chézeaux 2 + aménagement carrefour rue des Chézeaux/rue du Stade.

BATIMENTS :

- **Mise en sécurité Mairie/école**
- **2017 : accès aux bâtiments publics des PMR** : construction d'un ascenseur commun école/mairie.
- **Construction d'un atelier communal.**

AUTRE :

- **Cuve de récupération des eaux pluviales enterrée** (30m³) pour l'arrosage des plantations

REFLEXIONS A VENIR :

- **Remplacement d'une tondeuse** : la tondeuse Etésia de 2008 est trop souvent en panne
- **Accès forestier à la parcelle 26** en partenariat avec l'armée (propriétaire de l'autre côté).
- Suppression des **produits phyto** → **adoption de solutions alternatives** : remplacement progressif des trottoirs sablés existants par des trottoirs en enrobés, notamment au fur et à mesure des autres travaux les concernant.

 Boulangerie - Pâtisserie JACQUEL 31, Av. du G^e de Gaulle 90380 ROPPE Tél. 03 84 29 90 18	Pain de Tradition française Campagne au Levain Fabrication Artisanale Façonné à la main ouvert du mardi au vendredi 6h30 - 13h et 14h - 19h le samedi 6h30 - 12h30 et 14h - 19h le dimanche 7h - 12h	
--	---	---

PLU : COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 22 AVRIL 2016

Objet : Présentation du Plan d'Aménagement et du Développement Durable (PADD)

- 1- La concertation : permettre à la population et aux associations agréées de s'exprimer,
- 2- La démarche du PLU : contenu et procédure,
- 3- Les éléments du diagnostic,
- 4- Les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme ?

1. Un document qui définit toujours le droit des sols applicable à chaque parcelle.
2. Il fixe les règles générales d'utilisation des sols et les servitudes d'urbanisme.
3. Il délimite des zones urbaines, agricoles et naturelles.
4. C'est à partir du PLU, que sont donc instruits les autorisations des droits des sols (Permis de Construire, Déclaration Préalable et Permis d'Aménager).

La démarche du PLU.

Le POS de Roppe est en vigueur depuis le 24 juin 1988, il a fait l'objet de plusieurs modifications (ou révisions simplifiées pour des projets ponctuels). L'élaboration du PLU a été prescrite le 30 décembre 2011. Le « Porter à Connaissance » de l'État est de Juillet 2012. De par la loi, les POS sont caducs depuis le 31 décembre 2015 sauf si une procédure en révision a été engagée. Dans ce cas la caducité est reportée au 27 mars 2017. C'est notre cas.

Il s'agit de construire un projet cohérent pour les 10/15 prochaines années en termes de développement urbain et économique, d'anticiper les évolutions futures dans un contexte institutionnel sans cesse en mouvement et de protéger les espaces naturels, dans le but de partager le projet.

La Démographie.

Un gain de 258 habitants entre 1999 et 2013, dont + 187 habitants dans les années 2000, c'est une hausse plus soutenue que dans les autres communes de la Cab et même du Département. L'attractivité de la Commune est incontestable.

L'habitat.

Constitué principalement de maisons individuelles (75%) et de propriétaires occupants. 126 logements ont été produits entre 1999 et 2012, dont 120 en construction neuve. Une offre nouvelle en logement social de 14 logements et 8 à venir tous par Territoire Habitat.

Les enjeux.

Ils sont d'ordre économique, social et urbain et l'organisation spatiale en découle.

La consommation spatiale.

Elle est importante : 11 Ha d'espaces ont été construits. Priorité aux zones NA (6,5Ha) et U (3 Ha). Un enjeu important est de repérer les zones pouvant être construites à l'intérieur du périmètre.

Les transports et la mobilité.

Le transport est essentiellement caractérisé par le transit. Depuis les aménagements de sécurité de la RD83 le nombre d'accidents a beaucoup baissé malgré l'importance du trafic. Il y a peu d'offre de stationnement qui se concentre principalement au Centre. La desserte en transport public est assurée par la ligne suburbaine F. Parmi les modes doux, la commune est desservie par la piste cyclable connectée à la *FrancoVéloSuisse*.

Les Enjeux fixés.

- Modération de la consommation des espaces,
- Mobiliser des espaces libres dans le bâti,
- Importance du trafic et des déplacements dans la commune,
- Améliorer les cheminements doux,
- Gestion du stationnement surtout au centre.

Analyse Urbaine.

Il y a continuité avec Éguenigue, mais coupure verte avec les autres communes. Les activités économiques amènent un nombre d'emplois importants : 400 emplois. L'activité agricole se traduit par un agriculteur installé et 10 exploitants extérieurs. La surface agricole (SAU) est de 149 Ha sur les 753 Ha de la commune. La valeur des terrains agricoles est de moyenne à très forte (notamment en partie sud).

Les Enjeux de cette analyse.

En matière d'équipement :

- les besoins sont créés par les nouveaux arrivants,
- la confortation de Roppe dans son rôle de micro centre (inscrit au SCOT),
- les liaisons entre équipements structurants,
- le maintien des activités existantes,
- la qualité de l'image urbaine,
- la pérennité des exploitations agricoles, avec la préservation des terres agricoles.

L'état initial de l'environnement

- Un relief de collines sous-vosgiennes, séparé par des ruisseaux et des étangs
- La politique de l'eau en cours dans le nouveau SDAGE pour la période 2016/2021 avec 9 orientations dont la préservation et la restauration des milieux naturels (objectif n°6), et la protection contre les inondations (objectif n°8),
- La protection des zones humides : les classer en constructible est incompréhensible avec le SDAGE,
- Le risque inondation,
- Le risque sismique,
- Le risque gonflement des argiles (dispositions préventives à prendre),
- Le risque Radon,
- Les risques géochimiques potentiels,
- Le risque minier (déjà pris en compte au POS).

Les enjeux répertoriés pour le maintien en bon état de l'environnement

- Adaptation des constructions au climat,
- Vigilance sur l'état du sous-sol (marneux ou calcaire),
- Prise en compte des risques liés au ruissellement,
- Pérennisation du fonctionnement hydraulique,
- Évolution du bâti dans les secteurs humides ou inondables,
- Prise en compte des besoins en eau et des capacités d'assainissement supplémentaires.

Le fonctionnement écologique : la trame verte et bleue (TVB)

- La TVB doit assurer le maintien et l'amélioration des continuités écologiques, garantes du bon fonctionnement des milieux naturels. La forêt de Roppe s'inscrit dans la trame verte identifiée par le SCOT → Prescription du maintien du continuum forestier
- La préservation des zones humides pour leur rôle plurifonctionnel, le maintien des massifs boisés de la commune, corridors écologiques participant à la fonctionnalité de la trame verte et bleue (sous-trame forêt) doivent être préservés.
- De même les espaces agricoles à forte valeur et le respect des périmètres de réciprocité doivent être préservés.

Les perspectives de développement pour les 15 prochaines années

La croissance de la population a été exceptionnelle à Roppe entre 1999 et 2012 : + 2,06% par an. Pour la période 2012-2030 : + 1,47 % par an soit + 270 habitants, soit 1167 habitants à l'horizon 2030.

- + 144 logements – 49 logements construits ou en cours depuis 2012 = **95 logements**
- Les besoins fonciers pour l'habitat s'élèvent à **6,5 hectares** pour la période 2015-2030. Rappel : le PLU doit limiter la consommation des terres agricoles, naturelles et forestières.

Les espaces constructibles du futur PLU doivent être en deçà des 11 hectares consommés dans la décennie précédente. Le PLU doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui fixe des seuils à ne pas dépasser :

- 6 ha de zones AU à court terme,
- Et la totalité des zones AU pour l'habitat ne doit pas excéder 15 % de l'emprise urbaine (77 ha), soit 11,55 ha.

7 hectares restent dans l'emprise urbaine. Un rythme de construction de logements, en adéquation avec les objectifs du programme local de l'habitat (PLH) : environ 5 à 6 logements par an.

Les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

- 1- Affirmer et consolider le cœur de village
- 2- Envisager de nouvelles zones pour l'urbanisation future
- 3- Maintenir et encourager les emplois dans la commune
- 4- Préserver l'identité du territoire
- 5- Préserver les continuités écologiques.



LA FISCALITE DE ROPPE EN 2015 PAR RAPPORT AUX AUTRES COMMUNES

Communes du Canton de Valdoie			
Communes	Population au 1/01/2015	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties
Denney	796	7,52%	7,97%
Eloie	1013	10,40%	16,10%
Evette-Salbert	2198	10,23%	11,09%
Offemont	3648	13,64%	15,46%
Roppe (1)	912	9,50%	10,00%
Sermamagny	829	9,09%	6,45%
Valdoie	5538	11,96%	15,37%
Vétrigne	638	15,88%	18,04%
<i>en gras les taux supérieurs aux nôtres</i>			

(1) recensement de janvier 2015 : 1005 habitants

Autres communes du secteur ou de taille identique			
Communes	Population	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties
Anjoutey	674	12,15%	8,64%
Bessoncourt	1113	5,51%	11,60%
Bethonvilliers	251	9,54%	8,36%
Chèvremont	1670	11,50%	15,63%
Eguenigue	289	7,81%	6,67%
Fontaine	643	10,51%	10,96%
Lacollonge	258	10,85%	14,65%
Lachapelle sous Chaux	736	12,75%	13,44%
Lachapelle sous Rougemont	586	11,45%	8,05%
Larivière	319	7,37%	9,26%
Menoncourt	445	11,43%	11,85%
Meroux	853	7,45%	11,07%
Phaffans	377	7,99%	9,39%
St Germain	634	15,13%	9,24%
Vézelois	960	10,36%	10,36%
<i>en gras les taux supérieurs aux nôtres</i>			

LA COMMISSION LOCALE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Créée par la CAB, cette commission se réunit plusieurs fois dans l'année (tous les 2 à 3 mois) pour examiner les dossiers déposés. Rappelons quels sont les dossiers éligibles :



1) Tout ce qui concerne **l'isolation et les économies d'énergie** comme par exemple :

- remplacement de fenêtres et/ou volets
- remplacement de portes d'entrée
- isolation des combles et/ou des caves
- isolation par l'extérieur
- remplacement de chaudière et/ou chauffe-eau
- Installation de poêles à granulés

La condition minimum est d'obtenir un gain en énergie d'au moins 25%.

2) Tout ce qui touche au **maintien des personnes à domicile** comme par exemple l'adaptation de salles de bain (remplacement de baignoire par une douche par ex), etc...

Les **conditions de ressources ont été considérablement relevées** et dépendent de la composition du ménage.

Quelques exemples de dossiers financés :

- Remplacement chaudière + fenêtres + porte d'entrée pour 25 186 € HT : aide de 53%
- isolation combles + poêle à granulé + chauffe-eau pour 19 950 € HT : aide de 66%
- Remplacement chaudière + isolation des combles pour 11 519 € HT : aide de 72%
- Adaptation de salle de bain pour 3 176 € HT : aide de 75%
- Adaptation de salle de bain pour 8 982 € HT : aide de 78%

Pour toute demande d'information s'adresser à :

SOLIBA DU DOUBS ET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Espace Jean Jaurès
30 rue du Caporal Peugeot
25000 BESANÇON
Tél : 03 81 81 23 33
Fax : 03 81 81 12 34

Mail : severine.cordier@hdl-doubs.com

CEREMONIES PATRIOTIQUES A ROPPE

Le 8 mai à la Stèle du Commandant ARNAUD ...



C'est une date anniversaire incontournable.

La messe d'actions de grâce habituellement célébrée à Phaffans a été rétablie à notre grande satisfaction depuis l'installation de notre nouveau curé, le père Sisir KHAN.

La commémoration par une cérémonie dans la forêt de Roppe devant la stèle dédiée au Commandant Arnaud est toujours suivie par les fidèles.

C'est avec la participation des militaires du 35^{ème} RI avec à leur tête le Capitaine GUERRERO, d'Alain COMTE nouveau Président des Anciens Combattants, de la Municipalité et des fidèles au souvenir du Commandant Arnaud.

... puis au Monument aux Morts.

Devant une moindre assistance que d'habitude, et des militaires du 35^{ème} RI venus rendre les honneurs, avec à leur tête le Capitaine GUERRERO, à qui nous renouvelons nos remerciements, la cérémonie se poursuit devant le monument aux Morts de la Commune.

Après un discours d'entrée, les honneurs militaires étaient rendus à ceux qui nous ont défendus au prix de leur vie.

Puis ce fut l'appel des morts avec les enfants qui répondent « Mort pour la France », le tout suivi de la sonnerie « aux morts » et de la minute de silence, c'est au tour d'Alain COMTE, Président des Anciens Combattants de communiquer le message du Ministre.

La cérémonie se termine par une vibrante Marseillaise.



*"Mort pour la France"
disent les enfants*



Remise de décoration à Claude MOINE

Cette cérémonie a aussi été l'occasion de la remise d'une décoration agrafée au veston de Claude MOINE de Phaffans qui vient de rejoindre la section de Roppe et Environs.

Un vin d'honneur, servi au Château Lesmann était offert par les Anciens Combattants.

Merci à toutes et tous pour votre participation, et tout particulièrement aux enfants et aux militaires du 35^{ème} RI de Belfort.



Union Nationale des Combattants

Reconnue d'utilité publique par décret du 20 Mai 1920

90380 - SECTION DE ROPPE ET ENVIRONS

Président : Secrétaire :

Alain COMTE
1, rue de Denney
90380 ROPPE
Tél. : 03 84 29 84 65
alain.comte90@orange.fr

Trésorier :

Louis IOLLER
82 avenue du Général De Gaulle
90380 ROPPE

E-mail :

Madame, Monsieur, cher camarade,

En cette année 2016, nous célébrons le centenaire de la bataille de Verdun. Tant de morts au combat, tant de sacrifices méritent notre respect et notre reconnaissance.

À cette occasion, j'ai relu la dernière lettre d'un combattant. Il écrivait à sa fiancée et lui disait qu'il monterait au front le lendemain. On sentait bien que cet homme savait qu'il n'en réchapperait pas. Dans son dernier adieu à sa fiancée, il lui disait qu'il accomplirait son devoir et qu'elle n'aurait aucune honte en citant son nom.

L'émotion que j'ai ressentie a été grande et je me devais de vous en faire part.

Pour participer au devoir de mémoire, Il y a vingt ans, j'ai adhéré à l'UNC Roppe et environs en tant que « soldat de France », et cette année, les camarades ont souhaité que je prenne la présidence de la section. J'ai accepté l'honneur qui m'a été fait.

Notre rôle à l'UNC est de perpétuer la mémoire de tous ceux qui sont tombés pour que vive la France.

Mais les combattants se font de moins en moins nombreux et il serait souhaitable que des forces nouvelles viennent nous épauler, pour nous succéder dans l'avenir.

Aussi, vous pouvez nous rejoindre si vous le souhaitez, que vous ayez été combattant ou non ou comme sympathisant. Vous pourrez prendre part vous aussi au devoir de mémoire en participant aux cérémonies patriotiques et en transmettant nos valeurs aux générations suivantes.

Personnes à contacter : Alain COMTE, 1 rue de Denney à ROPPE

Louis IOLLER, 82 avenue du Général De Gaulle à ROPPE

Au plaisir de vous accueillir à l'UNC

Alain COMTE

TEMPS FORTS

La classe de CP

Le 23 juin, nous avons passé la journée au Moulin de COURTELEVANT qui date du 17^{ème} siècle. Nous avons confectionné du pain que nous avons rapporté à la maison. Nous avons vu la roue du moulin tourner avec l'eau et vu fonctionner les engrenages. Nous avons observé les grosses meules. Nous avons aussi observé et touché les animaux de la mare : des sangsues, des tritons, des escargots d'eau et des têtards. Puis nous avons fait une chasse au trésor et enfin nous avons dégusté des crêpes. Nous avons passé une très bonne journée et avons appris beaucoup de choses.

Les élèves de la classe de CP



La classe de CE1/CE2

Les élèves de la classe de CE1/CE2 ont participé à une classe découverte de 3 jours à la Jumenterie, au Ballon d'Alsace. Ils y ont rencontré leurs correspondants de l'école de NOMMAY (25) avec qui ils échangeaient des lettres depuis le début de l'année.

Ce séjour a été l'occasion de travailler des connaissances scolaires d'une autre manière.

En effet, ce n'était pas des « vacances », mais un séjour d'apprentissage :

- Découvrir des milieux naturels, humains et le terroir d'une zone de moyenne montagne de notre département (visite de la scierie Demouge à Lepuix fonctionnant avec un moulin à eau, découverte de la faune et de la flore locale, travail sur la cartographie et les paysages, les métiers de montagne, ...)
- Apprendre à vivre ensemble en respectant les autres élèves, les adultes et le milieu dans lequel nous vivons.
- Gagner en autonomie dans la vie quotidienne.



- Apprendre à faire des efforts physiques (adaptés à l'âge et à la sécurité) en pratiquant la randonnée et l'escalade.
 - Progresser en écriture de textes au cours des différentes étapes du séjour et de sa préparation
- Nous tenons à remercier les mairies de Vétrigne et de Roppe ainsi que l'association "RV nos écoliers" qui ont financé les 2/3 de cette classe découverte. Nous remercions également les parents qui ont accompagné notre classe avec sérieux et application.

A L'ECOLE

Un vendredi à l'écomusée d'Alsace

Les élèves de CE2/CM1/CM2 sont allés en bus le 24 juin à l'écomusée d'Ungersheim pour y découvrir les métiers d'autrefois :



- le potier,
- le forgeron,
- le barbier,
- le charron,
- le cordonnier,
- le distillateur,
- le vigneron,
- l'agriculteur,
- le tailleur,
- l'apiculteur,
- le charpentier,
- l'instituteur
- ...

Trois activités étaient proposées aux jeunes enfants

- la découverte de la cuisine des champs
- une promenade en barque pour observer la faune et la flore locales
- la calligraphie et l'école d'antan

Une sortie ensoleillée, formidable et pleine d'aventures ...

Les élèves de CM1/CM2

Depuis septembre, la classe de CM1/CM2 de Roppe et quelques élèves de l'IME ont travaillé sur un opéra, écrit et composé spécialement pour les enfants : « Nous n'irons pas à l'opéra ».

Nous avons d'abord commencé par apprendre les dix chants que contient l'œuvre. Tous les lundis, la classe et les enfants de l'IME se sont retrouvés à l'école pour chanter.

Puis, nous avons dû choisir les élèves qui allaient devoir jouer un rôle dans l'opéra: *la maîtresse, le directeur, Monsieur Wagner etc.*



Ensuite, nous avons travaillé la mise en scène et certains élèves ont dû apprendre leur texte (notamment les solistes).

Finalement, nous nous sommes produits le jeudi 30 juin, à la Halle des cinq fontaines de Delle. Cela a été une aventure inoubliable, palpitante et unique.

EN DIRECT DE L'ECOLE MATERNELLE



La fin d'année scolaire à l'école maternelle a été ponctuée de son traditionnel carnaval dans les rues de la commune sur le thème de l'eau.

Les séances de patinoire ont été très appréciées par les élèves de grande section alors que les moyens et les petits ont réalisé de belles plantations florales et potagères.

Deux sorties pédagogiques ont permis aux élèves de travailler dans divers ateliers à la maison de l'environnement sur le thème de l'eau.

La traditionnelle fête de l'école maternelle a réuni de nombreux parents et futurs parents autour de chants et de danses. Des jeux ont été proposés aux enfants avant que tout le monde se restaure dans une ambiance conviviale.

La visite à l'école élémentaire a préparé les élèves au passage au CP.

Pour information, Mr TENISCI, remplaçant sur l'école depuis plusieurs années a été nommé sur un poste de titulaire ainsi que moi-même, Jean DÉCHAMBENOIT .

Je tiens à remercier les élus et les parents qui nous ont toujours soutenus dans nos projets.

Mme Stéphany BIRINGER prendra la direction de l'école pour la rentrée prochaine. Les prévisions d'effectifs donnent à ce jour un nombre total de 70 élèves pour l'école maternelle.

RENCONTRES IME - ALSH

Après avoir été reçus en ce mois de juillet par l'équipe et les enfants du centre de loisirs et partagé des jeux puis un pique-nique, les enfants du groupe des Kirikous de l'IME ont accueilli à leur tour dans leurs locaux leurs nouveaux camarades pour des jeux sportifs et un pique-nique partagé.



Les jeunes ont ainsi découvert les deux structures et créé des liens. Les échanges pourraient se poursuivre lors des futures vacances scolaires ...

DU THEATRE POUR LE TELETHON ... ET POUR NOTRE PLAISIR !

C'est en 2014 que Jean-Claude LABRUNE et sa troupe de l'association "JEUX THÈME" sont venus de Châtenois-Les-Forges nous proposer une pièce de théâtre intitulée « Jour de soldes ».

Cette soirée aura duré juste le temps ... d'un fou-rire, mais l'expérience se devait d'être reconduite tant cela a été plaisant !

En mars 2015, deux représentations de « Tout bascule », leur nouvelle pièce, ont été jouées sur la scène du Château Lesmann.

Puis en mai 2016, nous récidivions avec une autre pièce : « Panique avant l'heure » de Daniel MORELON. Ce fut de nouveau, un franc succès, même si la fréquentation était un peu moins importante. Les comédiens de la troupe sont très proches des meilleurs professionnels.



En avant-première de la pièce principale, les jeunes de la troupe « JEUX THÈME » ont régalé les spectateurs avec plusieurs saynètes, toutes aussi rigolotes les unes que les autres.

Des applaudissements nourris pour l'entrée en scène de Gilles SARRAS et de Josiane HAFFNER ci-contre. Ça ne trompe pas, le public les connaît et les a déjà beaucoup appréciés, comme l'ensemble de la troupe, ci-dessous.



On en redemande, cette troupe de théâtre est la bienvenue et nous fait toujours passer d'agréables moments de détente.

A LA REVOYURE !

Rappelons que la recette des deux soirées (diminuée des droits d'auteurs) sera intégralement versée au prochain Téléthon.

Au Château Lesmann en 16 séances d'une heure à partir du 5 Septembre 2016



Mis en place dans le cadre des activités du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), l'atelier "Équilibre" s'adresse aux personnes de 50 ans et plus.

Il est destiné à :

- entretenir une activité physique dans une ambiance conviviale
- diminuer le risque et la gravité des chutes
- prévenir la perte d'équilibre
- redonner confiance à celles et ceux qui ont subi des traumatismes liés à une chute ou un accident.

Les lundis de 14H15 à 15H15

Il sera animé par Laurent PERNEL, éducateur de "Profession Sport & Loisirs", bien connu pour sa compétence et sa convivialité, qui a suivi une formation spécifique à cet effet.

*Venez rejoindre le groupe au Château Lesmann
pour une 1^{ère} séance de découverte*

Ces séances permettent de travailler sur les différents domaines de notre corps :

- les articulations
- le renforcement musculaire
- la coordination
- la mémoire,
- la souplesse du corps
- la vision périphérique
- le système cardio-vasculaire
- la relaxation
- le système énergétique de notre corps.

Séance de découverte gratuite

Les programmes sont adaptés à chacun. Ces activités vous aideront dans votre vie quotidienne.

La participation demandée pour 16 séances est de 22,50 € pour les Roppois et de 27,50 € pour les personnes non domiciliées dans la commune.

Contacts : Mairie de Roppe 03 84 29 91 70
Isabelle ECHEMANN 03 84 29 83 76

COMMUNIQUE

Atelier Fitness/Zumba



Cette nouvelle activité qui a démarré depuis septembre 2015 a de plus en plus de succès.

Elle s'adresse à des personnes désirant « mouiller la chemise » par une grande dépense d'énergie tous les mercredis de 18H15 à 19H15.

C'est une professionnelle diplômée, Myriam SARRAZIN de Profession Sport & Loisirs qui encadre le groupe avec fougue et talent.

Devant le succès le groupe s'est renforcé pour arriver à une trentaine de personnes de tous âges.

Reprise le mercredi 14 septembre 2016

Cotisation annuelle : Roppos : 100 € Extérieurs 120 € ou semestrielle : Roppos 60 € Extérieurs 70 €

Renseignements : Aurore Baumann 06 61 46 68 20

Ateliers sport enfants 3 à 6 ans

Cette activité est mise en place tous les mercredis soirs de 17H15 à 18H00 et animée par Myriam SARRAZIN de Profession Sport & Loisirs. Les séances ont lieu dans la grande salle du Château Lesmann.

Reprise le mercredi 14 septembre 2016.

Cotisation annuelle : Roppos : 75 € Extérieurs 90 €.

Renseignements : Aurore Baumann 06 61 46 68 20

Sport enfants 6 à 12 ans



Cette activité est mise en place tous les mardis soirs de 17H00 à 18H30 sous la direction avisée et tonique de Virginie CABURET éducatrice sportive diplômée envoyée par Profession Sport & Loisirs.

Les séances ont lieu sur le plateau sportif lorsque le temps le permet suivant la saison puis dans la grande salle du Château Lesmann.

Reprise le mardi 13 septembre 2016

Cotisation annuelle : Roppos : 35 € Extérieurs 50 €

Renseignements :

Patricia BAYLET : 03 84 29 89 62 ou 06 08 12 76 07

**N'oubliez pas d'inscrire vos enfants,
la pérennité des activités dépend de leur fréquentation**

LES DONNEURS DE SANG VOUS INVITENT



Comme vous avez pu le lire ou l'entendre, les stocks de sang sont au plus bas partout en France et principalement en Bourgogne Franche Comté qui ne compte plus que 10 jours de stock actuellement.

L'amicale des donneurs de sang de la Baroche met en œuvre des actions pour mobiliser un maximum de personnes dans notre secteur. Les collectes de Mars et Juin ont vu une progression de ses participants, 34 et 35 personnes se sont déplacées (contre 22 en Septembre 2015) l'amicale tient à les remercier et espère que cela se pérennise dans le temps afin de pouvoir garder la collecte de Roppe.

La prochaine collecte pour 2016 aura lieu le

21 septembre de 16h30 à 19h30 au château Lesmann.



Renouvellement du comité :

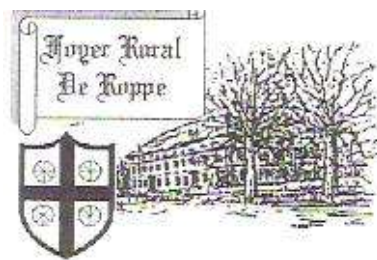
Mme Gisèle BARTHEZ est démissionnaire du poste de présidente.

Nous la remercions pour ces vingt-cinq années de dévouement. Elle reste toutefois au bureau.

Composition du nouveau Bureau :

Mr MOUGEY Yves : Président / Secrétaire

Mme BARTHEZ Gisèle : Trésorière



Bonjour à toutes et à tous,

Comme à l'accoutumée, une bonne ambiance s'est invitée à l'exposition de peinture et de sculpture des 27 et 28 février 2016. 250 visiteurs sont venus admirer les œuvres des artistes et des enfants de l'école maternelle et de l'IME qui avaient choisi pour thèmes l'eau et l'Afrique.

Notre invité d'honneur était Monsieur Jean-Pierre ALLEMANN et le jury a attribué le premier prix à Monsieur BATT André, le deuxième à Madame CONNAN Françoise et le troisième prix à Monsieur COURTOIS Louis

La saison sportive 2015/2016 arrive à son terme.

Elle s'est concrétisée par la remise de nouvelles ceintures aux sportifs de la section judo enfants.

Le repas du 16 juin 2016 a réuni les adhérents (toutes sections confondues) qui étaient heureux de fêter la fin de la saison.

Le vide grenier aura lieu le dimanche 25 septembre 2016. Comme les autres années, une buvette, un barbecue et une friagerie seront installés sur le site. Les bulletins d'inscription pour tout exposant sont joints au présent journal.

Une nouveauté cette année : en même temps que le vide grenier, une exposition de peinture se tiendra dans la salle du château Lesmann où Madame GOILLOT Marie-Odile et Madame DRODE Chantal exposeront leurs œuvres.

Nous vous souhaitons de passer un très bon été et nous vous proposons de nous retrouver début septembre pour la reprise des activités (judo pour les enfants et les adultes, aikido, yoga, atelier détente, yoga chinois et kali silat, art floral, carton mousse). Les horaires des activités seront affichés à l'entrée du Château Lesmann début septembre 2016.

L'ARRET DE BUS RUE DE VETRIGNE MIS AUX NORMES

C'était avant les travaux :



Après travaux :



La loi nous l'impose : les équipements publics doivent être accessibles à toute personne à mobilité réduite (PMR), les arrêts de bus font partie de ces équipements. Travaux réalisés en mars 2016 sur un report de crédit de 2015. Une petite subvention « Amende de Police » a été obtenue (22% du montant estimé alors que le tarif affiché par le Conseil Départemental est de 50% !). Un autre programme devrait suivre en 2016 pour la RD 22 rue d'Éguenigue mais uniquement si la subvention « Amende de Police » est obtenue.

OH LE BEL AMENAGEMENT !

Sous les marronniers : c'est un endroit idéal et stratégique, situé au centre de la commune, propice au fleurissement, et à des aménagements paysagers. Une idée a germé : ce serait bien d'y apporter une touche paysagère, avec la construction d'un muret en pierres sèches.

Acacio a tout de suite été partant, il est toujours prêt à rendre service et mettre ses compétences à la disposition de la collectivité. Et c'est parti, un peu de béton de fondation, beaucoup de bonne volonté et avec Mathieu FRELIN, les voilà lancés dans l'aventure avec des pierres de récupération.



Mais se posait rapidement la question de trouver d'autres pierres : « *pas de problème je sais où je peux en avoir* » a dit Acacio. Sitôt dit, sitôt fait.

Avec Alain COMTE, notre ancien maire, qui a mis à disposition son véhicule personnel, les voilà partis à faire des navettes depuis Roppe jusque du côté d'Héricourt.

Il fallait les trier, toujours pas un problème, c'est juste une question de patience.

De la patience aussi, et de la dextérité, pour monter le muret en pierres sèches.

Puis vient le couronnement du mur, mais « *nous avons ce qu'il faut avec la récupération du couronnement en grès du mur démoli de l'ancienne ferme Seigeot* ».

Un petit dallage rustique complète harmonieusement le mur, avec une auge provenant d'où ?

Devinez juste un peu Gagné !!! De récupération ... bien sûr, aussi de l'ancienne ferme Seigeot avant sa démolition.

Le coût de tout ça ?? Quasiment ZERO Euro, (juste le prix de deux sacs de ciment-colle pour fixer les couvertines et faire les joints du dallage) mais surtout beaucoup de temps passé bénévolement.



Les différents intervenants, Acacio MARTINS, maître en matière de récupération, Alain COMTE, Mathieu FRELIN, méritent amplement des félicitations. Dont acte.

On y ajoutera aussi un peu les agents communaux Didier PAYGNARD et Mickaël CLEMENT qui ont aussi participé dans une moindre mesure dans la phase finition.

BRAVO À TOUS !! Grâce à eux le cadre de vie s'améliore.

Prochaine étape : faire couler un peu d'eau en guise d'arrosage automatique en provenance du puits.

CABINE TELEPHONIQUE DE ROPPE : ELLE EST PARTIE !

Une lettre en provenance de la Direction Régionale d'Orange à Besançon, reçue le 19 janvier 2016, fait état des statistiques d'utilisation de la cabine téléphonique installée à proximité du monument aux Morts.

La fréquentation était tombée à 00h : 00mn : 14s par jour !



Devant le recours naturel à la téléphonie mobile qui occupe désormais une place prépondérante, Orange a décidé la suppression de ces cabines.

Orange réitère cependant son engagement de ne pas déposer une cabine si elle n'est pas couverte par la téléphonie mobile en son point d'implantation. Tel n'est pas notre cas.

Par conséquent les intérêts des Roppoises et Roppois étant préservés, nous n'avons pas eu d'objections à la dépose de la cabine, de surcroît très mal, voire pas du tout, entretenue par son propriétaire.

Les affaires n'ont pas trainé : la cabine a été déposée le 5 février 2016, sans tambour ni trompette !



LE VELOUTE

Restaurant midi et soir. Fermé mercredi soir et samedi midi
Mariage – Banquets – Baptêmes – Communions – Séminaires
Pizzas sur place et à emporter
Avenue du Général De Gaulle 90380 ROPPE
Tél. : 03 84 29 19 06

NID DE CIGOGNES A ROPPE



C'était une idée d'Acacio !

Lors des travaux de première tranche dans la rue de Phaffans, les réseaux aériens ont été dissimulés. Un poteau bois faisait partie des poteaux à déposer.

Comme il était en excellent état après sa dépose, il n'en fallait pas plus pour lui donner des idées.

Acacio s'est donc proposé de le réutiliser, en y installant un nid de cigognes, à proximité du lavoir réhabilité.

Il s'est chargé de réaliser la plateforme, le tout avec des matériaux de récupération.

Contact a été pris avec le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux, M. GATEFAIT pour nous donner des conseils sur :

- La hauteur minimale du nid et son début d'aménagement intérieur (branches, paille, crottin de cheval etc.)
- les dimensions de la plateforme, sachant qu'il est essentiel de ne pas avoir de fils électriques à proximité, ce qui est le cas

La pose du poteau a été réalisée et offerte par l'entreprise COLAS.



L'installation a été offerte par l'entreprise BAUMGARTNER avec ses nacelles et l'aide de Didier PAYGNARD.

La confection de la plateforme et du nid est l'œuvre d'Acacio.

Un grand merci à eux.

Le résultat : une cigogne, baguée, s'est posée le 20 avril 2016 et a passé un moment sur la plateforme.

On attendra patiemment qu'elle revienne ... en couple !

QUID SUR L'INTERDICTION DES PESTICIDES ?

La date officielle, à ce jour, était celle de 2020. C'est celle qui figure dans la loi Labbé du 6 février 2014. Le texte précise que **l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite « pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé » à compter du « 1^{er} janvier 2020 ».**

Les derniers textes sortis imposent une nouvelle date : 1^{er} janvier 2017.

On peut bien sûr, être favorable à la mesure : **plus de 80 % des maires « estiment cette mesure nécessaire », mais la même proportion la voit aussi comme « une contrainte », voire une mesure économiquement difficile, voire impossible à tenir, à supporter. De plus il est à craindre au-delà des conséquences financières, « les critiques des administrés sur les mauvaises herbes ».**

Le problème reste bien réel : pour mettre en œuvre cette réforme, il faudra s'équiper de matériel, former les agents et amorcer une certaine « **révolution culturelle** » dans l'esprit des administrés. Toutes choses qui risquent de demander du temps ... et de l'argent.

Que faire à la place ? Quelles pourraient être les mesures de substitution ?

- **Désherbage thermique ?**

La plupart des désherbeurs thermiques coûtent environ 500 €. L'efficacité est immédiate, mais pas pérenne. La mauvaise herbe n'est pas détruite dans sa racine et repousse après. De plus, cette technique est très consommatrice de main d'œuvre et donc coûteuse. La sécurité n'est pas garantie pour le personnel, des incendies peuvent survenir quelques heures après le brûlage (c'est malheureusement arrivé !). Et que devient le bilan carbone ? À l'évidence il s'aggrave. On supprime un problème pour en créer d'autres !

- **Traitement des espaces verts avec du mulch ?**

Cette technique est plus écologique, plus durable dans le temps malgré la repousse de certains végétaux qui passent au travers, Mais ça élimine quasiment les graminées.

- **Traitement des trottoirs en gazon :**

Il y a la possibilité de traiter certains trottoirs en gazon à faible développement, nécessitant peu d'entretien. Une tonte toutes les trois semaines est à prévoir. Mais ces trottoirs doivent être peu utilisés.

- **Traitement des trottoirs en enrobés :**

C'est ce qui se passe lors de la construction de trottoirs neufs. Quelques fois des graines arrivent à germer dans les joints avec les bordures ou les murs, mais c'est localisé. Pour les anciens trottoirs en sablé, c'est lié par un programme de travaux à mettre en place. Mais la solution est assez radicale.

- **Balayage mécanique des bords de chaussée :**

C'est aussi un point positif parce que ça enlève les éventuelles germinations des graines qui atterrissent dans les caniveaux.

Ce sont ces 4 dernières possibilités qui remplaceront à terme l'emploi des pesticides dans notre commune. Certaines techniques sont déjà mises en œuvre (mulch), d'autres sont appelées à suivre (gazon, trottoirs en enrobé, balayage mécanique).

Il y a des moments où il faut s'adapter !

LE BICARBONATE DE SOUDE ET SES BIENFAITS

(suite de l'article paru dans le n°30)

Les utilisations du bicarbonate de soude.

Disposé à l'air libre dans un récipient ou non

Versez du bicarbonate dans un récipient, coupelle, bol ou autre et placez-le dans l'endroit que vous voulez désodoriser ou assainir. Laissez-le en place une dizaine de jours, puis changez-le.

Pour quel usage? Pour désodoriser et absorber les odeurs nauséabondes (placards, réfrigérateur poubelle, dessous d'évier, etc.).

Le nettoyage

Désodorisant et désinfectant ménager

Pour désodoriser et désinfecter tout endroit, placards ou armoires, versez dans un plat à rebord ou une soucoupe, une tasse de bicarbonate et ajoutez le jus d'un citron pressé.

Disposez cette préparation à l'endroit ou dans la pièce que vous voulez assainir et désodoriser.

Astuce

Si vous ne disposez pas de citron frais, vous pouvez verser à la place sur le bicarbonate 10 gouttes d'huile essentielle de citron.

Réfrigérateur

Placez une coupelle ou un petit récipient rempli de bicarbonate (environ 100 g) dans un coin de votre réfrigérateur. Les mauvaises odeurs vont disparaître instantanément.

Sous forme de pâte

Pour obtenir une pâte de bicarbonate, il faut simplement mélanger du bicarbonate de soude avec de l'eau froide ou tiède, dans les proportions suivantes : 2/3 de bicarbonate pour 1/3 d'eau ou d'un autre liquide (vinaigre, eau d'hamamélis*, jus d'un citron pressé ou encore une tisane ou décoction de plantes afin d'en accroître les effets) de façon à obtenir une pâte ni trop fluide ni trop compacte.

Il est bien entendu qu'en ce qui concerne les quantités, tout dépend de vos besoins mais vous devez toujours respecter ces proportions afin d'obtenir une pâte correcte.

Pour quel usage ? Pour le nettoyage de toutes les surfaces ou pour décaper, astiquer et faire briller tous les objets en métal et en alliage métallique (cuivre, argent, laiton, etc.).

Mais également pour tous les soins de santé, de beauté et d'hygiène qui nécessitent une application.

À savoir !

Le bicarbonate de soude possède des fonctions abrasives, ce qui lui permet de nettoyer et de dégraisser parfaitement toutes les surfaces, même les plus fragiles, sans pour autant les rayer ni les endommager.

La santé, l'hygiène et le bien-être

Bouton de fièvre - Herpès

Dès les premiers «titillements» ou les premières démangeaisons, appliquez un peu de poudre de bicarbonate sur l'endroit que vous aurez pris soin d'humidifier légèrement ou bien formez un peu de pâte de bicarbonate. L'application doit tenir et donc pour cela ne doit pas être trop liquide. Laissez en place le temps que vous pouvez puis répétez l'opération au minimum trois fois dans la journée. Le bouton va avorter très rapidement, puis disparaître.

Démangeaisons - Eczéma

Formez une pâte faite de bicarbonate et d'eau. Appliquez-la ensuite à l'endroit des démangeaisons et laissez en place au minimum une vingtaine de minutes environ.

Furonculose

Appliquez suffisamment de pâte afin de recouvrir complètement le ou les furoncles et laissez ainsi environ 30 minutes. Renouvelez l'opération au minimum 2 fois par jour jusqu'à avortement du furoncle.

(à suivre)

INFOS CAF ET CPAM



**l'Assurance
Maladie**

TERRITOIRE DE BELFORT

Juin 2016

Les dernières informations de l'Assurance Maladie

Info santé

Coaching en ligne depuis le compte ameli

Modifier ses habitudes de vie pour préserver sa santé, c'est l'objectif du service de Coaching Santé proposé en ligne depuis septembre 2015 à tous les assurés. Pour y adhérer, c'est simple, il suffit de s'inscrire en ligne à partir de son compte ameli. « Le principe de ce programme est d'accompagner les assurés pendant plusieurs mois. A travers trois coachings dédiés à la nutrition, la santé du dos et la santé du cœur, le programme permet d'apporter des informations pratiques. *A vous de jouer !* »

VOUS AUSSI, INSCRIVEZ-VOUS AU COACHING SANTÉ POUR ADOPTER LES BONS RÉFLEXES.

Nutrition, Santé du Dos, Santé du Cœur : 3 programmes en ligne accessibles gratuitement **depuis votre compte ameli.**

coaching santé

Info droit



**l'Assurance
Maladie**

A partir du 15 juin 2016

LA CAF ET LA CPAM vous accueillent sur

RENDEZ-VOUS



Comment prendre
rendez-vous ?

www.caf.fr
@espace Ma Caf
www.ameli.fr
mon compte ameli

CPAM - 36 46

Info service

Trouvez un professionnel de santé près de chez vous

En quelques clics, trouvez facilement un professionnel de santé près de chez vous.

Avec l'**annuaire santé d'ameli.fr**, vous pouvez :

- connaître les coordonnées de professionnels de santé et les horaires : médecins généralistes et spécialistes, infirmières, masseurs-kinésithérapeutes...
- savoir s'ils prennent ou non la carte Vitale
- obtenir une information sur les tarifs pratiqués par les médecins et leur secteur conventionnel (base de remboursement)

Vous partez en voyage en Europe



Commandez en 1 clic
votre Carte Européenne
d'Assurance Maladie (CEAM)
sur Mon compte ameli

**A compter
nos accueils
vous servir :**

**du 15 juin 2016,
évoluent pour mieux**

Désormais, n'attendez plus ! Pour vos démarches simples, utilisez l'espace service. Si votre situation nécessite une expertise particulière, un rendez-vous vous sera proposé. Vous bénéficierez ainsi d'une prise en charge rapide, complète et globale de votre dossier.

Un Espace Service pour les démarches les plus simples

Demande d'attestation, relevé de remboursement immédiat, dans notre espace libre-service.

Un Espace Conseil pour une prise en charge attentionnée

Pour constituer un dossier, gérer une situation particulière, la CAF et la CPAM proposent un accueil personnalisé sur rendez-vous.

**- en appelant le 36 46 pour la CPAM
ou sur ameli.fr / mon compte : nous
contacter**

- sur caf.fr rubrique mon compte

UNE VITRINE DE SAVOIR-FAIRE AU CŒUR DES LIVRES ...

Le salon Talents d'artisan, organisé les 8 et 9 octobre 2016, est un espace de rencontres et d'échanges avec le grand public, et notamment avec les jeunes intéressés par un des 250 métiers proposés par l'Artisanat, première entreprise de France.



Le savoir-faire artisanal "made in Franche-Comté" sera valorisé le temps d'un week-end, les 8 et 9 octobre, au centre de Congrès Atria ; 36 corps de métiers seront représentés – luthier, coiffeur, ébéniste, couturier, graphiste, toiletteur canin... - dans le cadre de Talents d'artisan.

« La quinzième édition de ce salon mettra un coup de projecteur sur les compétences de nos artisans et ce, en présence du public qui pourra échanger directement avec eux et, pourquoi pas, se découvrir une vocation » espère Paul Grosjean, président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté.

Les secteurs de la boucherie, de la boulangerie et de la restauration, pour ne citer qu'eux, sont toujours à la recherche de jeunes motivés auprès de qui transmettre leur créativité et leur passion. Talents d'artisan agit en tant qu'intermédiaire entre l'entreprise et l'aspirant apprenti grâce à la présence du service apprentissage de la CMA, du CFA municipal de Belfort et du CFA agricole de Valdoie.

Expositions, cuisine des chefs et dégustation, démonstrations en direct, exposition-vente de produits, renseignements sur les techniques de travail et les matières premières ... le public pourra découvrir l'autre facette de la première entreprise de France. « La Foire aux livres a lieu en même temps que le salon. Nous nous sommes donc associés à cette manifestation pour organiser des animations et une tombola avec des lots surprises à la clé... » promet le président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Venez nombreux !

INFOS +

Samedi 8 octobre de 10h à 19h et dimanche 9 octobre de 10h à 18h

Centre de congrès Atria

Entrée libre

Renseignements : 03 84 57 30 44 / 03 63 78 22 60 ou www.artisanat-comtois.fr

HISTOIRES DROLES

Dans un café, une blonde demande à un serveur un sucre pour son café :

- Mais madame, je vous en ai déjà donné cinq !
- Oui je sais, mais ils ont tous fondu !

Un médecin demande à l'une de ses patientes blondes:

- Pourquoi mettez-vous de l'insecticide dans vos chaussures ?
- Parce que j'ai des fourmis dans les pieds !

Pourquoi les blondes utilisent-elles du dentifrice pour laver les pulls ?

Parce qu'on leur a dit que le dentifrice rafraichit la laine et renforce les mailles.

C'est une blonde qui va voir son médecin et lui dit :
Je pense que j'ai une diarrhée mentale. Le médecin lui dit :

Mais comment expliquez-vous ça ?

Et la blonde lui répond :

"À chaque fois que j'ai une idée, c'est de la merde !"

C'est un professeur qui donne un cours d'histoire à 20 blondes.

Première question : Où est l'Amérique sur la carte ?

Mireille, une des blondes, se lève et trouve l'endroit sur la carte.

Bien, deuxième question : Qui a découvert l'Amérique ?

Les 19 blondes se lèvent d'un coup sec et disent :
C'est Mireille !!!

Une mère à sa fille :

« Les voisines disent que tu couches avec ton fiancé ! »

La fille :

« Les gens sont des mauvaises langues. Il suffit de coucher avec quelqu'un pour qu'aussitôt on dise que c'est ton fiancé ! »

« Marie, ton mari va se jeter par la fenêtre ! »

« Dis à ce con qu'il a des cornes, pas des ailes !!! ».

Entre voisines :

« Carmen es-tu malade ? Je te le demande car j'ai vu sortir un docteur de chez toi ce matin »

« Écoute, hier matin j'ai vu sortir un militaire de chez toi et ce n'est pas pour autant que tu es en guerre, pas vrai ? »

« Dites-moi madame, pour quel motif voulez-vous divorcer ? »

« Mon mari me traite comme un chien ! »

« Il vous maltraite ? Il vous bat ? »

« Non, il veut que je lui sois fidèle !!!

Deux Belges regardent le catalogue de la Redoute et voient les mannequins.

L'un dit à l'autre :

- As-tu vu les belles filles qu'il y a dans le catalogue ?

- Oui, putain qu'elles sont belles !

- As-tu vu le prix ?

- En effet, elles sont vraiment pas chères. À ce prix, moi je m'en achète une.

- Bonne idée, commande-la et si elle est aussi belle que dans le catalogue, moi aussi je m'en achète une. Trois semaines plus tard, le Belge demande à son ami:

- Au fait, la fille que tu as commandée dans le catalogue La Redoute, est-elle arrivée ?

- Non ! Mais ça ne devrait pas tarder car j'ai reçu ses vêtements hier.

Une jeune journaliste de CNN avait entendu parler d'un très, très vieux juif qui se rendait deux fois par jour au mur des lamentations, pour prier.

Pensant tenir un sujet, elle se rend sur place et voit un très vieil homme marchant lentement vers le mur.

Après trois quarts d'heure de prière et alors qu'il s'éloigne lentement, appuyé sur sa canne, elle s'approche pour l'interviewer.

"Excusez-moi, monsieur, je suis Rebecca Smith de CNN. Quel est votre nom ?

"Moshe Rosenberg" répond-t-il.

"Depuis combien de temps venez-vous prier ici ?"

"Plus de 60 ans" répond-t-il.

"60 ans ! C'est incroyable ! Et pourquoi priez-vous ?"

"Je prie pour la paix entre les Chrétiens, les Juifs et les Musulmans. Je prie pour la fin de toutes les guerres et de la haine. Je prie pour que nos enfants grandissent en sécurité et deviennent des adultes responsables, qui aiment leur prochain."

"Et que ressentez-vous après 60 ans de prières ?"

« ... J'ai l'impression de parler à un mur »

POUR LES CORDONS BLEUS



Gratin de coquilles Saint-Jacques

Préparation : 30 mn Cuisson : 30 mn

Ingrédients pour 6 personnes :

18 coquilles Saint-Jacques,
1 carotte,
1 poireau,
1 oignon,
1 branche de céleri,
250 g de champignons de Paris,
40 g de beurre,
2 verres de vin blanc moelleux (Montbazillac),
1 cuillère à soupe de farine,
100 g de crème fraîche,
2 jaunes d'œufs,
60 g de gruyère râpé, sel, poivre.

Ouvrez les coquilles Saint-Jacques, retirez les noix et les coraux, lavez-les et rangez-les sur un torchon pour les faire s'égoutter. D'autre part lavez soigneusement 6 coquilles en les brossant.

Épluchez la carotte, le poireau, l'oignon et la branche de céleri et coupez-les en julienne. Épluchez également les champignons et coupez-les en petits morceaux.

Laissez fondre le beurre dans une casserole à fond épais. Faites-y revenir légèrement les légumes, en mélangeant à la cuillère en bois, puis ajoutez les champignons et l'ail et laissez mijoter jusqu'à ce que toute l'eau des champignons soit évaporée.

Poudrez alors de farine, mélangez, arrosez avec le vin blanc et laissez cuire 10 mn sur feu doux.

Pendant ce temps, escalopez les noix de coquilles Saint-Jacques en deux ou trois tranches. Laissez les coraux entiers.

Dans un bol, délayez la crème fraîche et les jaunes d'œufs. incorporez ce mélange au contenu de la casserole, hors du feu. Fouettez légèrement et rectifiez l'assaisonnement.

Répartissez la chair des coquilles Saint-Jacques dans les coquilles, recouvrez-les de sauce et parsemez le gruyère râpé.

Enfournez juste sous le grilloir. Laissez gratiner 6 à 7 mn à four très chaud (2400, thermostat 8/9). Servez brûlant.

Si les coquilles sont très petites, lavez 12 coquilles au lieu de 6 et servez-en deux par personne. Inutile de faire cuire la chair des coquilles avant de les passer au four : cette dernière cuisson suffit amplement ! Une version plus classique, mais moins subtile, consiste à incorporer la chair des coquilles, les champignons et 750 g de jambon cuit grossièrement haché à une béchamel bien épaisse et à remplir les coquilles avec cette préparation.

Parsemez alors de chapelure et de persil haché ! Et pour le vin : Montbazillac, Gewurztraminer.

Melomakarona

Macarons au miel (recette crétoise)

Ingrédients :

600 g d'huile d'olive
200 g de sucre
1 tasse d'eau
250 g de jus d'orange
1 cuillerée à soupe de miel
500 g de noix en morceaux
10 g d'ammoniac (pour aider à lever)
10 g de bicarbonate de soude
un peu de noix de muscade grattée
zeste d'une orange râpé
1 cuillerée à soupe de cannelle et girofle
1200 g de farine
500 g d'amandes et noix pelées
2 cuillerées à soupe de sésame
2 cuillerées à soupe de cannelle en poudre

La préparation

Versez l'huile dans une jatte et battez-la jusqu'à ce qu'elle blanchisse. Ajoutez le sucre, l'eau, le miel, le bicarbonate de soude dissous dans le jus d'orange, l'ammoniac, les noix, la muscade, le zeste d'orange, la cannelle et la girofle.

Travaillez bien et incorporez la farine jusqu'à obtenir une pâte souple.

Modelez les gâteaux, placez-les sur un plat à four beurré et cuisez à 180 degrés pendant 50 à 55 mn.

Faites bouillir les ingrédients du sirop, puis versez-le sur le plat des gâteaux.

Saupoudrez d'amandes, de noix, de sésame et de cannelle.



Pour le sirop :

1 verre d'eau, 1 verre de sucre, 1 verre de miel

SOLUTION DES GRILLES DE SUDOKU DE JANVIER 2016

Facile

8	6	4	5	7	1	3	9	2
3	5	9	2	8	6	4	1	7
7	2	1	3	4	9	6	5	8
6	1	2	4	5	8	9	7	3
4	8	7	9	3	2	5	6	1
9	3	5	6	1	7	2	8	4
5	7	6	1	2	4	8	3	9
2	9	8	7	6	3	1	4	5
1	4	3	8	9	5	7	2	6

Facile

9	6	1	3	5	4	2	8	7
8	7	3	1	2	9	6	4	5
4	2	5	7	6	8	3	1	9
5	8	2	4	9	6	1	7	3
3	9	6	5	7	1	8	2	4
7	1	4	8	3	2	5	9	6
1	4	9	6	8	3	7	5	2
2	3	7	9	1	5	4	6	8
6	5	8	2	4	7	9	3	1

Moyen

9	7	6	2	8	1	3	4	5
8	4	2	5	3	7	1	6	9
5	3	1	4	9	6	7	2	8
6	5	7	1	2	3	9	8	4
2	1	3	9	4	8	5	7	6
4	8	9	6	7	5	2	3	1
1	9	4	3	6	2	8	5	7
7	2	5	8	1	4	6	9	3
3	6	8	7	5	9	4	1	2

Moyen

6	7	8	4	9	1	5	3	2
3	9	5	7	6	2	4	8	1
1	4	2	8	3	5	9	7	6
8	6	1	3	4	9	7	2	5
4	2	7	5	1	8	6	9	3
5	3	9	2	7	6	8	1	4
7	5	6	1	8	3	2	4	9
9	8	3	6	2	4	1	5	7
2	1	4	9	5	7	3	6	8

Difficile

8	2	1	4	9	5	3	6	7
5	7	6	1	8	3	4	2	9
3	4	9	7	2	6	1	8	5
9	3	2	8	7	1	6	5	4
6	1	4	5	3	2	9	7	8
7	8	5	6	4	9	2	3	1
2	5	7	3	1	4	8	9	6
1	6	3	9	5	8	7	4	2
4	9	8	2	6	7	5	1	3

Difficile

5	1	9	7	6	8	2	4	3
2	7	3	4	1	9	5	6	8
4	6	8	3	5	2	1	9	7
6	8	1	9	2	7	3	5	4
3	5	4	1	8	6	9	7	2
7	9	2	5	3	4	6	8	1
9	3	5	8	7	1	4	2	6
1	2	7	6	4	5	8	3	9
8	4	6	2	9	3	7	1	5

GRILLES DE SUDOKU

DE JUILLET 2016

Facile

			1		7	6	4	3
6		7				5		
3			6	8	4	9		
9			7	4		1		
		3				2		
		4		3	6			9
		6	5	1	2			8
		2				3		5
8	1	5	3		9			

Facile

		8	1	5	2	4		
6	5			7	4			9
	2	7	6					5
	8			9	5			
5								
			2	3				8
3	7				1	5		4
8	1		9	4				7
		4	5	6	7	8		

Moyen

		6		1		4		
	1	8	6		5		3	9
2								7
	3		4					
5	8	2	7	3	6	1	9	4
					9		7	
6								3
1	7		5		4	9	8	
		4		9		7		

Moyen

					9			5
		7		8	6			
	3		7				8	
	8		3	5			1	
3			9		1			
6		4		7	8			3
4		2			7			9
8			5	9			6	
	9		6					

Difficile

		2	3					
	1	7	8					
3				7	1			
9	5	6				2		4
1			4		8			9
4		8				1	6	3
			5	1				7
					9	3	2	
					6	4		

Difficile

	8	4		2	9	6		
3					8			
	2							7
				6		1		
			5		1			
2		1		4				
6	9							3
			7					
		7	1	9		5		8

TABLE DES MATIERES

<i>Éditorial</i>	1
<i>État civil 1^{er} semestre 2016</i>	2
<i>Lucie FRELIN fête ses 102 ans !</i>	3
<i>Délibérations du conseil municipal au 1^{er} semestre 2016</i>	4-16
<i>PLU : compte-rendu de la réunion publique du 22 avril 2016</i>	17
<i>La fiscalité de Roppe en 2015 par rapport aux autres communes</i>	20
<i>La Commission Locale de l'Amélioration de l'Habitat (CLAH)</i>	21
<i>Cérémonies patriotiques à Roppe</i>	22
<i>Actualité de l'UNC</i>	23
<i>Temps forts à l'école</i>	24-25
<i>En direct de l'école maternelle – Rencontres IME - ALSH</i>	26
<i>Du théâtre pour le Téléthon ... et pour notre plaisir !</i>	27
<i>Le CCAS communique</i>	28-29
<i>Les donneurs de sang vous invitent</i>	30
<i>Le Foyer Rural</i>	31
<i>L'arrêt de bus rue de Vétrigne mis aux normes</i>	32
<i>Oh le bel aménagement !</i>	33
<i>Cabine téléphonique de Roppe : elle est partie !</i>	34
<i>Nid de cigognes à Roppe</i>	35
<i>Quid sur l'interdiction des pesticides ?</i>	36
<i>Le bicarbonate de soude et ses bienfaits</i>	37
<i>Infos CAF et CPAM</i>	38
<i>Talents d'Artisans : une vitrine de savoir-faire au cœur des livres</i>	39
<i>Histoires drôles</i>	40
<i>Pour les cordons bleus</i>	41
<i>Solution des grilles de Sudoku de janvier 2016</i>	42
<i>Grilles de Sudoku de juillet 2016</i>	43
<i>Table des matières</i>	44

"Le P'tit Roppois" a été réalisé par le comité consultatif "INFORMATION – COMMUNICATION" assisté de Valérie DUSSAUCY, Secrétaire de Mairie.
 Pour toute proposition ou remarque, c'est avec plaisir que nous vous répondrons au 03 84 29 91 70 (Mairie). Ce présent numéro est diffusé à 420 exemplaires.

Reproduction interdite et diffusion gratuite. Dépôt légal en cours. Imprimé par nos soins.

ARTISANS – COMMERÇANTS

BIJOUX ARTISANAUX						
SOUPÇON FÉÉRIQUE	BAUMANN Aurore	10bis rue du Stade	06 61 46 68 20	06 61 46 68 20		
BOIS DE CHAUFFAGE						
	BORNAQUE Yannick	4 rue de la Cotate		06 82 84 15 28		
BOULANGERIE-PÂTISSERIE						
	JACQUEL Julien	31 av du Général De Gaulle	03 84 29 90 18	Ma-Ve 6H30-13H 14H-19H	Sa 6H30-12H30 14H-19H	Di 7H-12H
CHAUDRONNERIE - MECANOSOUDURE						
CLERC INDUSTRIE	TECRIM INDUSTRIE	8 rue de Phaffans	03 84 36 65 65		www.clerc-industrie.fr	
CHAUFFAGE SANITAIRE						
	CUNCHON Wilfried	33 rue des Chézeaux		06 61 98 87 55	wilfried.cunchon@free.fr	
CHAUFFAGE SANITAIRE VENTILATION						
CSNP	PIEMONTESE Nicolas	4T rue du Stade	03 84 29 20 98	06 07 39 27 03		
COIFFURE A DOMICILE						
	TRIDON Édith	14 rue Sous Le Vernois		06 50 44 48 89		
COIFFURE EN SALON						
CELINE COIFFURE		45 av du Général De Gaulle	03 84 29 94 03			
	ESTIENNEY Luc	12 av du Général De Gaulle	03 84 29 87 02			
L'ESSENTIEL	MARCHAL Édith	15 av du Général De Gaulle	03 84 54 61 39			
CREPISSAGE						
GÜL SARL	GÜL Metin	6 rue de Vétrigne	03 84 29 87 96			
DEPANNAGE ASSISTANCE LOCATION DE VEHICULES						
JOSSERON DEPANNAGE		1 av du Général De Gaulle	03 84 23 52 52			
ENQUETES - RECHERCHES						
ARPG	GILLET Francis	10 bis rue de Vétrigne	03 84 29 41 56	06 14 13 58 08	arpgf@hotmail.fr	
EXPERTISE COMPTABLE						
CF CONSEILS		15 bis av. Général De Gaulle	03 84 19 01 74	09 63 51 46 08		
HB CONSEILS		8 rue des Champs Fourchins	03 84 29 83 89			
FERMETURES						
FERMETURES VALBERT	VALBERT Patrick	bureaux à Trévenans	03 84 29 47 16	06 08 54 19 53	patrickvalbert@hotmail.fr www.fermeture-valbert.fr	
FLEURISTE						
DIDIER FLEURS		15 av du Général De Gaulle	03 84 29 96 23			
GARAGE						
BOURLIER BELFORT		1 av du Général De Gaulle	03 84 46 65 50		www.bourlier.fr	
	GIRARD Nicolas	21 rue du Stade		06 14 81 35 46		
HYPNOTHERAPIE						
	JACQUET Julien	17 rue du Stade		06 07 23 19 26	jacquet.contact@gmail.com	
ISOLATION EXTERIEURE						
ISOLA FAÇADE	DOLDURAN Kemal	4 av. du Général De Gaulle		06 50 10 05 05		
NETTOYAGE DE VEHICULES						
GROSMAIRE EURL		22 av. du Général De Gaulle	03 84 58 01 72	06 83 99 56 30	Tunnel de lavage Auchan	
PAVAGE TERRASSEMENT						
EST PAVAGE	KARA Ismaël	23 av. du Général De Gaulle		06 23 75 27 17		
PIZZAS AU FEU DE BOIS						
PIZZA PERFECT	BATISTA Patrick	place du Général Bigeard		06 64 26 33 24	Mercredi 17H30 - 21H	
PLATRIERIE PEINTURE						
ISORENS SARL	FIKIL Irfan	18bis av. Général De Gaulle				
PLATRIERIE PEINTURE VITRERIE						
RIBLET SARL		27 av. du Général De Gaulle	03 84 29 87 90	07 60 06 05 11		
POSE DE FERMETURES						
A N FERMETURES		2bis rue du Stade	06 60 92 28 28	06 79 33 78 47		
RESTAURANT PIZZERIA						
LE VELOUTE		39 av. du Général De Gaulle	03 84 29 19 06		sur place ou à emporter, repas à domicile	
STATION SERVICE						
STATION MARGAINE		74bis av. Général De Gaulle	03 84 29 88 43			
TAXI - VSL						
	BOUCARD Damien	rue du Commandant Arnaud		06 31 27 73 24		
TAXI GHIS	PANIC Ghislain	rue du Commandant Arnaud		07 50 20 13 62	taxighis@hotmail.fr	
TRANSPORT DE VEHICULES						
TRANS INTER EUROPE		rue de Phaffans	03 84 29 91 25			
TRANSPORTS BROGGI	BROGGI Raphaël	64 av. du Général De Gaulle		06 81 75 78 63	transportblb@orange.fr	